

**LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE**

Rapport sur les activités de formation déclarées en 2017 conformément à
l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles

Direction du soutien opérationnel au développement de la main-d'œuvre
(DSODMO)

JANVIER 2019

Table des matières

Faits saillants	4
1. Contexte de la collecte des données.....	6
2. Méthodologie et taux de réponse.....	8
3. Moyens utilisés pour répondre aux obligations de la Loi	9
3.1 Moyens utilisés	9
3.2 Moyens déclarés pour se conformer aux exigences de la Loi.....	14
4. employés en poste et employés formés	15
4.1 Employés en poste dans les entreprises assujetties.....	15
4.2 Employés formés par région	17
4.3 Employés en poste et employés formés par catégorie d'employés	19
4.4 Formation du personnel selon la catégorie et le secteur d'activités.....	24
4.5 Heures de formation reçues	27
4.6 Employés formés et salaire hebdomadaire par secteur d'activité	28
4.7 Employés formés et productivité au travail	29
4.8 Dynamisme des régions	31
4.9 Variation de l'emploi et employés formés par secteur	32
Conclusion.....	34
ANNEXES	35
Annexe 1 – Méthodologie de calcul du taux de réponse	35
Annexe 2 – Critères pour la détermination de la validité des déclarations	36
Annexe 3 Données issues de la compilation des résultats au 30 novembre 2017	39
Annexe 4 – Processus de réalisation et administration du formulaire.....	41
Annexe 5 – Moyens déclarés pour répondre aux obligations prévues par la Loi selon la région administrative (2017).....	42
Annexe 6 – Moyens déclarés par secteur d'activité (2017)	45
Annexe 7 – Nombre et proportion d'employés formés et d'heures de formation reçue par catégorie d'employés de 2012 à 2017	48
Annexe 8 – Personnel formé dans l'ensemble du personnel et personnel formé dans l'ensemble du personnel formé, par secteur d'activité (2017).....	49
Annexe 9 – Proportion du personnel formé par catégorie et par secteur d'activité (2017).	50

Annexe 10 – Salaire hebdomadaire moyen et proportion du personnel formé par secteur d'activité	51
Annexe 11 – Variation de l'emploi (en milliers) de 2012 à 2017 et proportion du personnel formé	53
Annexe 12 – Perspectives par secteur et variation de 2017 à 2021.....	54

FAITS SAILLANTS

- Lors de la mise en ligne du formulaire *Déclaration des activités de formation*, le 1^{er} février 2018, une lettre a été expédiée à **9 182** employeurs potentiellement assujettis à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Les déclarations ont été analysées de façon exhaustive et **5 722** d'entre elles ont été considérées comme valides.
- Les moyens les plus déclarés en 2017 par les employeurs assujettis pour répondre aux obligations de la Loi ont été les formations qui sont offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise (**78 %**) et les activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires (**70 %**). Suivent de plus loin les formations offertes par des établissements d'enseignement reconnus (**56 %**) et celles données par des organismes formateurs ou des formateurs agréés (**56 %**). Par ailleurs, des distinctions selon la taille et le secteur d'activité ont été observées.
- Les entreprises ont déclaré avoir utilisé au moins trois moyens en 2017 dans **88 %** des cas, ce qui représente une progression d'un point comparativement à 2016 (**87 %**).
- Le nombre total d'employés travaillant pour les **5 722** employeurs assujettis ayant produit leur déclaration s'élève à **1 820 697**. Le nombre total d'employés ayant été formés en 2017 est de **992 894**, ce qui représente **55 %** de la totalité des employés.
- Selon les données recueillies, on comptait en 2017, en ce qui concerne les entreprises assujetties, **102 391** employés de moins qu'en 2016. Cependant, en ce qui concerne le nombre d'employés formés, on arrive à une moyenne de **318** employés par entreprise en 2017, ce qui est légère au-dessus de la moyenne (**310** employés) observée en 2016.
- En 2017, la formation semblait davantage destinée aux travailleurs exerçant une profession requérant un niveau plus élevé de qualification. En effet, tout comme en 2016 (**60,1 %**), la catégorie personnel cadre, professionnel et d'ingénierie présentait de loin le plus haut taux de formation (**62,4 %**). En 2016, la catégorie personnel des ventes et des services arrivait en deuxième position en ce qui concerne le pourcentage d'employés formés (**56,0 %** comparativement à **54,3 %** en 2017). En 2017, c'est la catégorie personnel de direction qui occupait cette position (**54,5 %** comparativement à **52,8 %** en 2016).
- Les employés appartenant à la catégorie personnel de production ont bénéficié du plus grand nombre d'heures de formation. On compte dans cette catégorie en moyenne **34,7** heures de formation par employé formé alors que la moyenne pour l'ensemble des employés est de **30,3** heures de formation par employé formé.

- Parmi l'ensemble des employés travaillant pour les employeurs assujettis ayant transmis leur déclaration, 55 % ont été formés en 2017, ce qui correspond à 1 % de plus que pour l'année précédente. Les régions où il y a eu le plus d'employés formés sont la Capitale-Nationale (61 %), Lanaudière (59 %), l'Outaouais (59 %) et la Chaudière-Appalaches (59 %).
- Parmi les déclarants, ceux qui appartiennent au secteur des produits aérospatiaux et leurs pièces se distinguent : ils ont déclaré avoir formé la presque totalité de leur personnel (92,1 %). Suivent les employeurs du secteur du pétrole, du charbon et des produits chimiques (72 %), du secteur des sociétés d'assurance et activités connexes (70,9 %) et du secteur des produits en plastique et en caoutchouc (70,6 %).
- En ce qui concerne treize des quinze secteurs d'activité présentant un pourcentage d'employés formés supérieur à 60 %, les employés des entreprises en faisant partie avaient un salaire hebdomadaire moyen supérieur à la moyenne pour tous les secteurs.
- Une corrélation peut être établie en ce qui concerne les secteurs d'activité, entre la productivité au travail et le taux de formation. En effet, dans les 18 secteurs d'activité où la productivité au travail correspondait à la moyenne québécoise ou était supérieur à cette moyenne, au moins 50 % des travailleurs ont été formés.
- À une exception près, on constate que les régions où la proportion d'employés formés était de 50 % ou plus présentaient un taux d'emploi équivalent ou supérieur à celui observé au Québec dans son ensemble (60,9 %).
- Aucun lien ne peut être établi entre la création d'emplois et le taux de formation.

1. CONTEXTE DE LA COLLECTE DES DONNÉES

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (ci-après appelée *Loi ou loi sur les compétences*) vise à « améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre », notamment par l'investissement dans la formation.

Les employeurs assujettis à cette loi ont l'obligation¹ de participer au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des activités de formation admissibles² l'équivalent d'au moins un pour cent de leur masse salariale³, de produire une déclaration quant aux dépenses engagées dans la formation et de la transmettre à Revenu Québec. Ils sont aussi tenus de communiquer annuellement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale les informations requises au moyen de la *Déclaration des activités de formation*⁴ (voir l'annexe 2).

En effet, selon l'article 3 du Règlement sur les dépenses admissibles, cette déclaration est obligatoire : « L'employeur doit fournir annuellement au ministre, au moyen du formulaire que la Commission met à sa disposition, les informations générales requises sauf s'il est titulaire d'un certificat de qualité des initiatives de formation. »

La déclaration permet d'obtenir une série d'informations qui servent à dresser un portrait sommaire et évolutif des pratiques liées à la formation de la main-d'œuvre chez les employeurs assujettis à la Loi. Il s'agit notamment d'informations sur

- les moyens retenus par les employeurs assujettis pour réaliser les activités de formation admissibles au sens de la Loi;
- les catégories d'employés visés par la formation (nombre total d'employés et nombre d'employés formés pour chaque catégorie);
- le nombre total d'heures de formation reçues par catégorie d'employés.

De plus, lorsque les informations qu'elle contient sont diffusées auprès d'eux, la déclaration devient alors un outil permettant de mettre les employés au fait des activités de formation offertes. Un tel partage d'informations favorise grandement le succès de la

1. L'obligation de remplir la déclaration est prévue à l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Les détenteurs d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) ne sont pas visés : « L'employeur doit fournir annuellement au ministre, au moyen du formulaire que la Commission met à sa disposition, les informations générales requises sauf s'il est titulaire d'un certificat de qualité des initiatives de formation ».

2. Un employeur assujetti dont les dépenses de formation admissibles totalisent, pour une année, une somme inférieure à la somme qu'il devait investir dans la formation est tenu de verser une cotisation égale à la différence entre la somme qu'il a investie et la somme qu'il devait investir au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

3. Pour l'année civile 2017, le seuil d'assujettissement était fixé à plus de 2 millions de dollars.

4. Le formulaire de déclaration est accessible sur le site Web de la Commission des partenaires du marché du travail.

mise en œuvre d'activités visant le développement des compétences de la main-d'œuvre. Cela suscite l'adhésion des différentes parties concernées et, par le fait même, contribue à l'atteinte des objectifs liés à la formation (voir l'annexe 4).

Quant au rapport produit annuellement à l'aide des données collectées, il permet d'alimenter la réflexion de la Commission des partenaires du marché du travail, notamment en ce qui a trait à la programmation pour le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Il permet également de mieux soutenir sa prise de décision en appui aux entreprises assujetties.

Ce document présente les résultats découlant de l'analyse des renseignements fournis par les employeurs assujettis dans leur déclaration pour l'année civile 2017.

2. MÉTHODOLOGIE ET TAUX DE RÉPONSE⁵

Pour la présente version du rapport, des travaux ont été faits sur le plan méthodologique afin d'introduire des comparaisons avec les données relatives au marché du travail et d'harmoniser l'analyse des données annuelles. D'ailleurs, les changements dans la méthodologie ont aussi été appliqués rétroactivement au rapport de 2016.

Ces travaux d'amélioration quant à la méthodologie ont été menés dans l'esprit du *Rapport quinquennal 2013-2018*. Le fait de lier les données fournies par des entreprises assujetties avec celles du marché du travail est un premier pas pour répondre à la piste de réflexion du rapport sur la pertinence du formulaire de déclaration des activités de formation.

En 2017, **9 182** lettres d'invitation à remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation* ont été expédiées à autant d'employeurs potentiellement⁶ assujettis à la Loi selon une liste fournie par Revenu Québec. Comparativement, en 2016, l'invitation avait été transmise à 11 799 entreprises⁷. Les résultats obtenus à la fin de la période de déclaration pour 2017 indiquaient que **5 869**⁸ employeurs avaient répondu à l'invitation. On comptait **5 722** déclarations valides pour l'année 2017, en incluant à la fois celles fournies par les entreprises sollicitées et celles fournies par les entreprises non sollicitées⁹. Le taux de réponse¹⁰ pour l'exercice de déclaration pour 2017 se situait à 59,6 %.

5. Pour une description détaillée de la méthode de calcul du taux de réponse et des variables utilisées, voir l'annexe 1.

6. Les entreprises à qui la lettre d'invitation à remplir la déclaration a été envoyée n'avaient pas transmis leur déclaration de revenus encore. Elles étaient donc potentiellement assujetties (il n'y avait aucun moyen de savoir quelles entreprises avaient une masse salariale de plus de 2 millions de dollars. Pour plus de détails, voir l'annexe 2.

7. Bien que le seuil d'assujettissement soit passé à 2 millions de dollars en 2015, on a sollicité les entreprises dont la masse salariale était de plus de 1 million en 2016 pour éviter d'omettre des entreprises assujetties.

8. Ce nombre comprend des employeurs qui ont rempli une déclaration et qui avaient été invités à le faire (5 533), des employeurs assujettis qui n'avaient pas été sollicités, mais qui ont rempli le formulaire accessible sur le site Web de la Commission (283) et des employeurs non assujettis (53).

9. Un total de 283 employeurs non sollicités, mais assujettis à la Loi, ont transmis une déclaration des activités de formation.

10. Les répondants non sollicités sont exclus.

3. MOYENS UTILISÉS POUR RÉPONDRE AUX OBLIGATIONS DE LA LOI

3.1 Moyens¹¹ utilisés

Bien que les proportions ont pu varier d'une région administrative à une autre¹² et d'un secteur d'activités à un autre, les trois moyens¹³ retenus le plus souvent par les employeurs assujettis pour répondre aux obligations de la Loi (voir le tableau 1 et l'annexe 6) étaient, globalement :

- les formations offertes dans le cadre d'un **plan de formation** de l'entreprise (77,5 %);
- les activités de formation offertes lors de **colloques, congrès ou séminaires** (70,4 %);
- l'utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures (57,0 %).

Le tableau 1 permet de voir, pour chaque année durant la période allant de 2014 à 2017¹⁴, la proportion d'entreprises ayant eu recours à chaque moyen pour se conformer à l'exigence d'investir dans la formation. Les deux moyens les plus souvent déclarés sont demeurés, au fil des ans, les formations offertes dans le cadre d'un **plan de formation** de l'entreprise et celles offertes lors de **colloques, congrès ou séminaires**.

Tableau 1 – Proportion d'entreprises par moyens déclarés (2014 à 2017) – Ordre décroissant (2017)

Moyen	2014	2015	2016	2017
Activités de formation offertes par des établissements ou des ressources internes ou externes autres que celles reconnues par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou agréées (formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise)	70 %	74 %	77 %	78 %
Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires	61 %	69 %	70 %	70 %
Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures	46 %	50 %	50 %	57 %
Établissement d'enseignement reconnu (ex. : écoles faisant partie des commissions scolaires et cégeps)	45 %	59 %	54 %	56 %
Organisme formateur et formateur agréés par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)	46 %	53 %	53 %	56 %
Activités de formation offertes par une association (organisme dont le but est d'assurer le perfectionnement de ses membres)	44 %	48 %	51 %	55 %
Activités de formation offertes par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec	40 %	49 %	51 %	53 %

11. Il est à noter que certains des moyens retenus pour se conformer à la Loi ne correspondent pas à des activités de formation (ex. : report, versement, cotisation). Dans le texte, lorsqu'on veut parler uniquement des activités de formation prévues par la Loi, on indique « moyen de formation ».

12. L'annexe 5 présente l'ensemble des résultats par région.

13. Les moyens pouvant être utilisés pour engager des dépenses de formation admissibles sont prévus aux articles 6, 8, 9, 11 et 12 de la Loi (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.3>).

14. Mise en garde : le nombre d'employeurs assujettis était plus important en 2014 que pour les années subséquentes. Cela peut expliquer, en partie, les augmentations des moyens retenus.

Moyen	2014	2015	2016	2017
Accueil de stagiaires ou d'enseignantes et d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu	24 %	28 %	29 %	29 %
Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO)	17 %	21 %	19 %	20 %
Service interne de formation agréé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	12 %	14 %	14 %	17 %
Contribution au Fonds de formation de la construction, administré par la Commission de la construction du Québec	11 %	16 %	11 %	11 %
Service interne de formation multiemployeur agréé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7 %	7 %	7 %	10 %
Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale (formation donnée conformément à une entente entre l'employeur et le syndicat pour réaliser un plan de formation)	8 %	12 %	9 %	9 %
Participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail ou à une autre stratégie issue du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (CDRCMO)	9 %	11 %	8 %	9 %
Dépenses effectuées en ayant recours aux services d'une mutuelle de formation reconnue	3 %	3 %	3 %	3 %
Versements à une mutuelle de formation reconnue	2 %	2 %	2 %	2 %

Le tableau montre que les entreprises tendent à diversifier de plus en plus les moyens de formation. Lorsqu'on regarde les données pour 2016 et 2017, on constate qu'en 2017, une proportion équivalente ou supérieure d'entreprises ont eu recours aux différents moyens de formation. Cela pourrait être un indicateur de l'intégration de la formation du personnel dans les pratiques des entreprises.

La proportion d'entreprises ayant cotisé au FDRCMO a augmenté d'un point seulement. C'est en ce qui concerne l'utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures qu'il y a eu la plus forte hausse (proportion de 50 % en 2016 et de 57 % en 2017). Il s'agit ici du cumul des sommes excédant l'équivalent du 1 % de la masse salariale investies dans la formation par année. Ces sommes sont cumulables et une partie ou la totalité de celles-ci peut être utilisée ultérieurement.

Parmi les moyens de formation pour lesquels il y a eu une croissance marquée de 2016 à 2017, on trouve les activités offertes par une association (de 51 % à 55 %), les formations données par un organisme formateur et formateur agréés (de 53 % à 56 %), les formations offertes par des services internes de formation agréés (de 14 % à 17 %) et les formations offertes par des services de formation multiemployeur agréés (de 7 % à 10 %).

Le tableau 2 indique que les formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise et celles offertes lors de colloques, congrès ou séminaires sont également les moyens les plus déclarés, quelle que soit la taille de l'entreprise. Quant au troisième moyen le plus déclaré en 2017, il varie selon la taille de l'entreprise. Les entreprises de 1 à 19 employés ont surtout retenu les activités de formation organisées par une association (entité dont le but est d'assurer le perfectionnement de ses membres). Les entreprises de

20 à 99 employés ont surtout, quant à elles, déclaré les dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures. Quant aux entreprises de 100 employés et plus, elles ont offert de la formation par l'entremise des établissements d'enseignement reconnus. Ces résultats sont semblables à ceux pour l'année 2016.

Tableau 2 – Moyens déclarés selon la taille de l'entreprise (2017)

Moyen	De 1 à 19 employés	De 20 à 99 employés	De 100 à 999 employés	1000 employés ou plus
Établissement d'enseignement reconnu (ex. : commissions scolaires, cégeps)	18	1 226	1 758	201
Organisme formateur et formateur agréés	26	1 378	1 665	151
Service interne de formation agréé	4	338	547	99
Service interne de formation multiemployeurs agréé	3	242	312	38
Activités de formation organisées par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec.	34	1 252	1 569	190
Formations offertes dans le cadre d'un plan de formation d'entreprise	46	1 839	2 346	205
Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires	53	1 664	2 089	220
Activités de formation organisées par une association	39	1 318	1 587	180
Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale	1	149	296	89
Contribution au Fonds de formation de la construction administré par la CCQ	5	354	237	11
Versements à une mutuelle de formation reconnue	4	48	61	5
Dépenses effectuées auprès d'une mutuelle de formation reconnue	2	69	88	7
Participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou à une autre stratégie issue du Cadre	2	153	308	24
Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu	3	557	989	133

Moyen	De 1 à 19 employés	De 20 à 99 employés	De 100 à 999 employés	1000 employés ou plus
Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences	20	565	523	41
Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures	30	1 512	1 609	110

Les moyens retenus ont varié d'un secteur d'activité à un autre. Les formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise sont le plus souvent indiqué dans les déclarations des entreprises de 28 secteurs d'activité sur 41 (68,3 %). Les formations offertes lors de colloques, congrès ou séminaires ont été privilégiées par les entreprises de 14 secteurs (34,2 %) et celles offertes par des établissements reconnus viennent en tête de liste pour deux secteurs d'activité seulement. Les entreprises du secteur de l'assistance sociale sont les seules à avoir déclaré avoir eu recours en premier lieu aux formations organisées par des associations (voir l'annexe 6).

Les entreprises du secteur de la foresterie et celles du secteur de l'exploitation forestière sont celles qui ont indiqué le plus souvent (dans une proportion de 65 %) avoir recouru aux quatre moyens suivants : les formations offertes par un établissement d'enseignement, les formations offertes par un organisme formateur ou un formateur agréé, les formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise et les activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires. Le secteur des finances se démarque des autres secteurs : les entreprises qui en font partie ont eu recours dans une forte proportion à 9 des 16 moyens. Elles sont d'ailleurs de loin celles qui ont déclaré le plus souvent avoir cotisé au Fonds et avoir utilisé des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures (respectivement 86 % et 87 % des entreprises). Les 2^e et 3^e plus fortes proportions d'entreprises ayant déclaré avoir cotisé au Fonds sont issus du secteur des produits aérospatiaux et leurs pièces et au secteur des services immobiliers et services de location et de location à bail (moyen déclaré par, respectivement, 39 % et 32 % des entreprises).

Tableau 3 – Proportion d'entreprises par certains secteurs d'activité et nombre moyen d'entreprises pour tous les secteurs (41), par moyen (2017)

Moyen	Proportion d'entreprises par secteur				Nbre moyen
	Foresterie et exploitation forestière	Finances	Produits aérospatiaux et leurs pièces	Services immobiliers et services de location et de location à bail	
Établissement d'enseignement reconnu (ex. : écoles faisant partie des commissions scolaires, cégeps)	65 %	91 %	92 %	60 %	78

Moyen	Proportion d'entreprises par secteur				Nbre moyen
	Foresterie et exploitation forestière	Finances	Produits aérospatiaux et leurs pièces	Services immobiliers et services de location et de location à bail	
Organisme formateur et formateur agréés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	65 %	87 %	70 %	54 %	79
Service interne de formation agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	20 %	82 %	15 %	10 %	24
Service interne de formation multiemployeur agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	5 %	82 %	8 %	15 %	15
Activités de formation offertes par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec	45 %	93 %	70 %	56 %	74
Activités de formation offertes par des établissements ou des ressources internes ou externes autres que celles reconnues ou agréées par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (formation offerte dans le cadre d'un plan de formation adopté par l'entreprise)	65 %	95 %	85 %	79 %	108
Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires	65 %	96 %	92 %	76 %	98
Activités de formation offertes par une association (organisme dont le but est d'assurer le perfectionnement de ses membres)	45 %	94 %	85 %	58 %	76
Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale (formation donnée conformément à une entente entre l'employeur et le syndicat pour réaliser un plan de formation)	15 %	2 %	31 %	9 %	13
Contribution au Fonds de formation de la construction, administré par la Commission de la construction du Québec (CCQ)	5 %	0 %	0 %	7 %	15
Versements à une mutuelle de formation reconnue	5 %	0 %	8 %	1 %	3
Dépenses effectuées en ayant recours aux services d'une mutuelle de formation reconnue	0 %	0,5 %	8 %	2 %	4
Participation au programme d'apprentissage en milieu de travail ou à une autre stratégie issue du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	10 %	0,5 %	15 %	11 %	12
Accueil de stagiaires ou d'enseignantes et d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu	45 %	3 %	39 %	29 %	41
Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (versée à Revenu Québec)	15 %	86 %	39 %	32 %	28

Moyen	Proportion d'entreprises par secteur				Nbre moyen
	Foresterie et exploitation forestière	Finances	Produits aérospatiaux et leurs pièces	Services immobiliers et services de location et de location à bail	
Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures	40 %	87 %	39 %	57 %	80

Hormis la contribution au Fonds (moyenne de 28 entreprises), les moyens ayant très peu été déclarés par les entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité sont les suivants : les versements à une mutuelle de formation (moyenne de 3), les dépenses effectuées auprès d'une mutuelle de formation (moyenne de 4), les formations offertes dans le cadre d'une entente patronale-syndicale (moyenne de 13) et la participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (moyenne de 12).

3.2 Moyens déclarés pour se conformer aux exigences de la Loi

De 2014 à 2017, les employeurs assujettis ont graduellement diversifié les moyens qu'ils utilisent pour former leur personnel et se conformer à leur obligation légale. En effet, la proportion de ceux qui ont déclaré avoir utilisé au moins trois moyens a augmenté de 10 points de 2014 à 2017, passant de 78 % à 88 %. Cette augmentation pourrait s'expliquer en partie par le fait que, depuis 2015, seules les entreprises dont la masse salariale atteint plus de deux millions de dollars sont assujetties. Cela a pour effet de concentrer davantage les entreprises de plus grande taille, qui recourent souvent à une plus grande variété de moyens, dans le bassin des entreprises assujetties.

Tableau 4 – Proportion des entreprises par nombre de moyens

Nombre	2014	2015	2016	2017
1 moyen	9 %	6 %	5 %	4 %
2 moyens	13 %	9 %	8 %	8 %
3 moyens ou plus	78 %	85 %	87 %	88 %

L'augmentation du nombre d'entreprises utilisant une diversité de moyens pourrait aussi s'expliquer par l'accroissement de l'offre de formation. Quoi qu'il en soit, cette diversification est une bonne nouvelle, puisque c'est un indicateur du dynamisme des entreprises qui la déploient. D'ailleurs, pour promouvoir un colloque sur la question de la diversification de la formation en entreprise en France (2015), les organisateurs écrivent : « Pour une entreprise, la diversification signifie l'élargissement de la gamme des activités et/ou des marchés auxquels elle se consacre [...] »¹⁵. Ainsi, la Commission a tout intérêt à promouvoir la diversification des moyens de formation auprès des entreprises et à leur offrir du soutien.

15. Colloque *La diversification de la formation professionnelle : former et se former aujourd'hui et demain*, 12 juin 2015 (<https://icademie-labs.sciencesconf.org>).

4. EMPLOYÉS EN POSTE ET EMPLOYÉS FORMÉS

L'exercice de déclaration annuelle des activités de formation permet, entre autres, à la Commission des partenaires du marché du travail d'obtenir de l'information sur le nombre total d'employés en poste chez les employeurs répondants assujettis, sur les catégories d'employés¹⁶ formés ainsi que sur le nombre total d'heures de formation reçues selon la catégorie.

4.1 Employés en poste dans les entreprises assujetties

Selon les informations obtenues, en 2017, on comptait **1 820 697** employés en poste dans les 5 722 entreprises assujetties ayant dûment rempli leur déclaration. De ce nombre, 33,6 % travaillaient pour un employeur de la région de Montréal, 12,4 % pour un employeur de la Montérégie et 13,2 % pour un employeur de la Capitale-Nationale¹⁷. Ce sont dans ces régions que l'on trouvait le plus grand nombre de répondants.

Tableau 5 – Nombre d'employés par région

Région	Nombre total d'employés			Taux de croissance	Poids relatif par région ¹⁸
	2015 ¹⁹	2016	2017	2016-2017	2017
01- Bas-Saint-Laurent	32 379	41 877	36 308	-13,3	2,0
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	37 097	97 729 ¹⁹	41 983	-57,0	2,3
03- Capitale-Nationale	196 597	238 701	239 959	0,5	13,2
04- Mauricie	51 445	50 234	49 631	-1,2	2,7
05- Estrie	61 830	66 704	66 426	-0,4	3,6
06- Montréal	576 544	641 787	610 986	-4,8	33,6
07- Outaouais	25 766	37 846	36 980	-2,3	2,0
08- Abitibi-Témiscamingue	27 960	33 313	33 209	-0,3	1,8
09- Côte-Nord	8 247	7 083	6 655	-6,0	0,4
10- Nord-du-Québec	6 046	4 825	3 191	-33,9	0,2
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6 948	7 720	7 563	-2,0	0,4
12- Chaudière-Appalaches	100 859	106 098	104 669	-1,4	5,7
13- Laval	55 439	78 172	73 568	-5,9	4,0
14- Lanaudière	61 096	59 818	61 797	3,3	3,4
15- Laurentides	64 382	65 567	74 028	12,9	4,1
16- Montérégie	208 086	233 078	226 461	-2,8	12,4
17- Centre-du-Québec	36 981	38 861	41 228	6,1	2,3

16. Les catégories d'employés présentées dans le formulaire de déclaration correspondent à la Classification nationale des professions (CNP).

17. À noter qu'il s'agit du nombre d'employés que les entreprises de la région ont déclaré avoir. Il n'est pas possible de connaître le lieu de travail ou le lieu de résidence des employés. Les comparaisons entre les régions doivent donc être interprétées avec prudence.

18. Ibid.

19. Même si cette donnée correspond au total obtenu après la compilation des données, l'interprétation de l'écart entre celle-ci et les données pour 2015 et 2017 doit être faite avec prudence.

99- Hors Québec ²⁰	91 429	113 675	106 055	-6,7	5,8
Total	1 649 130	1 923 088	1 820 697	-5,3	100 %

Les données de ce tableau révèlent que le nombre total d'employés que comptent les entreprises assujetties varie beaucoup d'une année à l'autre et d'une région à l'autre. Il n'y a que dans quatre régions que le nombre total d'employés a connu une augmentation de 2016 à 2017 : Laurentides (12,9 %), Centre-du-Québec (6,1 %), Lanaudière (3,3 %) et Capitale-Nationale (0,5 %). En ce qui concerne les autres régions, des baisses ont plutôt été observées. Les baisses les plus importantes ont concerné le Saguenay–Lac-Saint-Jean (-57,0 %) et le Nord-du-Québec (-33,9 %).

En 2017, le nombre d'employés dans les entreprises assujetties était de 102 391 moins élevé qu'en 2016. Le nombre d'employés en poste chez les entreprises assujetties qui ont rempli la déclaration représentait 43 % des emplois au Québec en 2017, comparativement à 46 % en 2016²¹. La diminution s'explique par le fait que beaucoup moins d'entreprises assujetties (482 entreprises en moins) ont transmis leur déclaration en 2017 qu'en 2016.

Par contre, si l'on compare le nombre d'employés en moyenne par entreprise, soit 310 en 2016 et 318 en 2017, et le nombre moyen d'employés formés, soit 166 en 2016 et 174 en 2017, on observe plutôt une progression. Ce résultat concorde davantage avec les tendances du marché du travail en 2017 (hausse importante du taux d'emploi). Ainsi, il y avait 4 223 300 personnes en emploi au Québec, ce qui représentait un gain de 90 200 emplois comparativement à 2016²².

Tableau 6 – Nombre moyen d'employés en poste et nombre moyen d'employés formés (2016 et 2017)

Année	Nombre d'entreprises assujetties	Nombre total d'employés	Moyenne	Nombre d'employés formés	Moyenne
2016	6 204	1 923 088	310	1 031 009	166
2017	5 722	1 820 697	318	992 894	174

20. Il s'agit des entreprises dont l'adresse figurant dans les fichiers de Revenu Québec correspondait à une adresse à l'extérieur du Québec.

21. Le nombre de personnes en emploi au Québec était de 4 133 100 en 2016 et de 4 223 300 en 2017. Ces données proviennent de l'Enquête sur la population active et l'Institut de la statistique du Québec en a fait mention dans *Travail et rémunération – Bilan de l'année 2016* et *Travail et rémunération – Bilan de l'année 2017*.

22. Source : *Bulletin sur le marché du travail au Québec*, année 2017, (http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt_bmt-2017.pdf).

4.2 Employés formés par région

Le tableau 6 montre qu'en 2017, 55 % des employés ont été formés. Il s'agit d'une légère progression comparativement à 2016 (54 %). Les résultats indiquent également que ce sont dans les régions de la Capitale-Nationale (61 %), de Lanaudière (59 %), de l'Outaouais (59 %) et de la Chaudière-Appalaches (59 %) que l'on trouvait les plus fortes proportions d'employés formés au Québec. À l'opposé, dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (49 %), de l'Estrie (49 %), du Nord-du-Québec (47 %), du Centre-du-Québec (46 %), de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (41 %) et de la Côte-Nord (37 %), les proportions d'employés formés se situaient sous la barre des 50 %. Si, dans les régions les plus performantes, la proportion était en progression comparativement à l'année précédente, dans celles où la proportion se situait sous la barre des 50 %, il y avait stagnation, voire même, dans le cas de plusieurs, déclin par rapport à 2016.

Par ailleurs, c'est en ce qui concerne les entreprises situées en dehors du Québec qu'on observait le taux de formation le plus élevé, soit 65,0 %, ce qui représentait 10 points de pourcentage de plus que la moyenne. Il s'agit d'un écart moindre qu'en 2016 (18 points). Toutefois, étant donné le faible taux de réponse chez ces entreprises (31,8 %), il faut faire preuve d'une certaine prudence dans l'interprétation de ce résultat. De plus, ce taux de formation élevé contraste avec le fait que les employeurs hors du Québec ont contribué beaucoup plus au Fonds²³. Outre la possibilité qu'il s'agisse généralement d'entreprises dont la masse salariale était beaucoup plus élevée que pour les entreprises du Québec, ce qui augmentait leur contribution, ce paradoxe pourrait s'expliquer par le fait que les formations offertes aux employés du Québec n'ont pas nécessairement été comptabilisées par le siège social²⁴.

Tableau 7 – Nombre et proportion d'employés formés par région²⁵ (2017)

Région	Déclaration valide	Nombre d'employés	Employés formés	Proportion d'employés formés
01- Bas-Saint-Laurent	122	36 308	20 749	57,1 %
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	165	41 983	20 376	48,5 %
03- Capitale-Nationale	644	239 959	146 481	61,0 %
04- Mauricie	145	49 631	25 035	50,4 %

23. Les employeurs hors du Québec représentaient 11 % des assujettis et 33 % des cotisants. Leurs cotisations totalisaient 54 % des sommes versées au Fonds pour 2015, 2016 et 2017 (moyenne de 12 \$ par année de 2015 à 2017).

24. Certains responsables au Québec d'entreprises hors du Québec ont mentionné avoir formé leurs employés alors que, dans la déclaration de revenus de l'entreprise, une contribution équivalente à 1 % de la masse salariale au Fonds était déclarée. Chez les employeurs concernés, la déclaration de revenus pourrait avoir été remplie par des employés du siège social alors que les activités de formation pourraient avoir été déclarées par des employés de l'établissement situé au Québec.

25. À noter qu'il s'agit du nombre d'employés par entreprise dans la région. La déclaration ne permet pas de connaître le lieu de travail ou le lieu de résidence des employés. Les comparaisons entre les régions doivent donc être interprétées avec prudence.

05- Estrie	182	66 426	32 662	49,2 %
06- Montréal	1 714	610 986	314 331	53,5 %
07- Outaouais	96	36 980	21 769	58,9 %
08- Abitibi-Témiscamingue	109	33 209	19 114	57,6 %
09- Côte-Nord	35	6 655	2 453	36,9 %
10- Nord-du-Québec	11	3 191	1 487	46,6 %
11- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28	7 563	3 096	40,9 %
12- Chaudière-Appalaches	319	104 669	61 968	59,2 %
13- Laval	283	73 568	38 119	51,8 %
14- Lanaudière	220	61 797	36 615	59,3 %
15- Laurentides	303	74 028	37 497	50,7 %
16- Montérégie	861	226 461	123 108	54,4 %
17- Centre-du-Québec	205	41 228	19 074	46,3 %
99- Hors Québec	280	106 055	68 960	65,0 %
Total	5 722	1 820 697	992 894	54,5 %

4.3 Employés en poste et employés formés par catégorie d'employés

Le tableau suivant présente la proportion des employés formés par rapport au nombre total pour chaque catégorie d'employés. Tout comme pour les années précédentes (voir l'annexe 7), sauf en 2016, où elle occupait la deuxième position, la catégorie personnel de production comptait le plus grand nombre d'employés formés, soit 273 702 employés, ce qui représentait 28 % du total des employés formés. C'est une proportion légèrement moins importante que la proportion totale d'employés de cette catégorie (29 %). Notons par ailleurs une légère baisse du nombre d'employés formés dans cette catégorie, qui représentait, en 2016, quelque 275 702 personnes. Cette diminution est d'ailleurs observée dans chacune des catégories d'employés et le nombre d'employés formés est passé de 1 031 009 en 2016 à 992 894 en 2017. Cette différence s'explique par le fait qu'en 2017, l'échantillon d'analyse comptait 482 déclarations valides de moins qu'en 2016.

Tableau 8 – Nombre total d'employés et nombre et proportion d'employés formés par catégorie (2016 et 2017)

Catégorie d'employés	Nombre total d'employés		Nombre d'employés formés		Proportion d'employés formés	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Personnel de direction	45 057	36 969	23 806	20 130	52,8 %	54,5 %
Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	473 235	423 395	284 399	264 164	60,1 %	62,4 %
Personnel administratif, technique et de bureau	454 241	426 354	211 461	209 233	46,6 %	49,1 %
Personnel de production	529 598	518 342	275 702	273 702	52,1 %	52,8 %
Personnel des ventes et des services	419 887	415 637	235 051	225 665	56,0 %	54,3 %
Total	1 922 018	1 820 697	1 030 419	992 894	53,6 %	54,5 %

Par contre, si elle comptait le plus grand nombre de personnes formées, la catégorie personnel de production présentait le deuxième plus bas pourcentage d'employés formés (52,8 %). La catégorie qui comptait la plus importante proportion d'employés formés est la catégorie personnel cadre, professionnel et d'ingénierie (62,4 %). Elle était suivie par la catégorie personnel de direction (54,5 %), qui a pris le pas sur la catégorie personnel des ventes et des services par rapport à 2016. La catégorie comptant le moins de personnel formé en proportion du nombre de salariés était la catégorie personnel administratif, technique et de bureau (49,1 %). Cette catégorie d'employés est demeurée le parent pauvre de la formation comme lors des années précédentes.

Tableau 9 – Proportion des employés formés de 2015²⁶ à 2017 par catégorie

Catégorie d'employés	2015	2016	2017	Points d'écart avec 2015
Personnel de direction	50,0 %	52,8 %	54,5 %	↑ 4,5
Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	58,9 %	60,1 %	62,4 %	↑ 3,5
Personnel administratif, technique et de bureau	48,2 %	46,6 %	49,1 %	↑ 0,9
Personnel de production	51,1 %	52,1 %	52,8 %	↑ 1,7
Personnel des ventes et des services	53,6 %	56,0 %	54,3 %	↑ 0,7

De 2015²⁷ à 2017, il y a eu une constante augmentation des taux de formation pour le personnel de direction, le personnel cadre, professionnel et d'ingénierie et le personnel de production. Du côté du personnel administratif, technique et de bureau, ainsi que de celui du personnel des ventes et des services, on remarque qu'il y a eu des fluctuations variables qui se soldent tout de même par une faible augmentation en comparaison avec 2015. Des efforts restaient à faire dans toutes les catégories d'emploi. Cependant, un accent particulier devait être mis sur le personnel administratif, technique et de bureau, étant donné qu'il présentait le plus faible taux de formation et que celui-ci avait connu la plus faible augmentation par rapport à 2015²⁸.

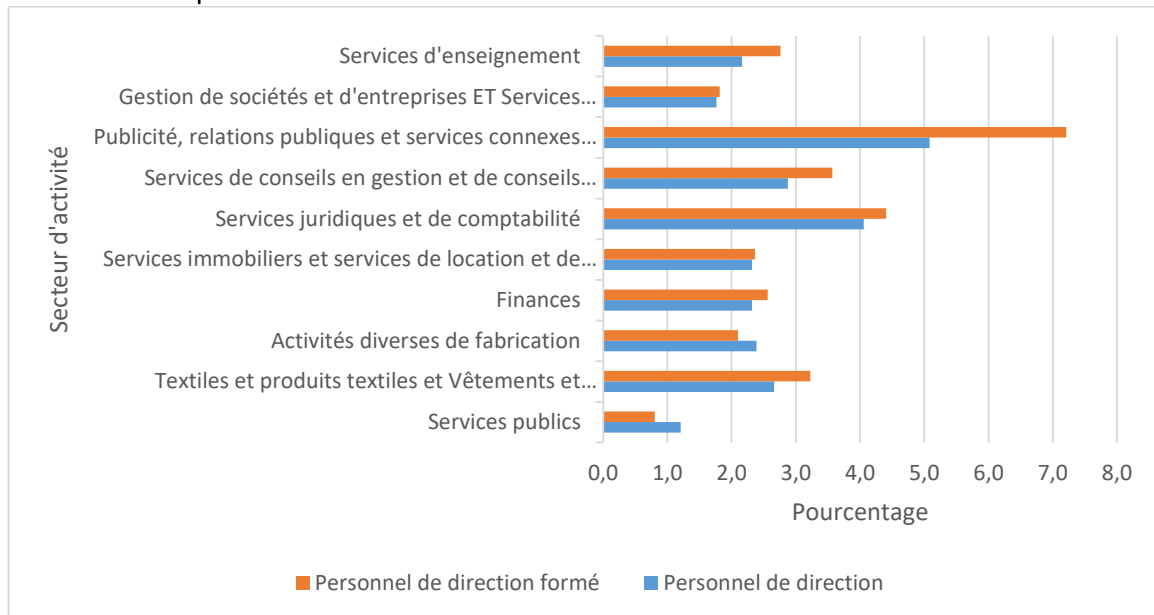
Il est intéressant de noter que, en ce qui concerne le personnel de direction, la proportion d'employés formés et la proportion d'employés sur le nombre total d'employés étaient pratiquement les mêmes dans presque tous les secteurs d'activité. L'écart le plus marqué en faveur de cette catégorie d'employés a été observé dans le secteur de la publicité, des relations publiques et des services connexes et dans celui des autres services professionnels, scientifiques et techniques, où le personnel de direction représentait 7,2 % du personnel formé, alors qu'il représentait seulement 5,1 % du personnel total par les entreprises assujetties (voir l'annexe 8).

26. Ibid.

27. Ibid.

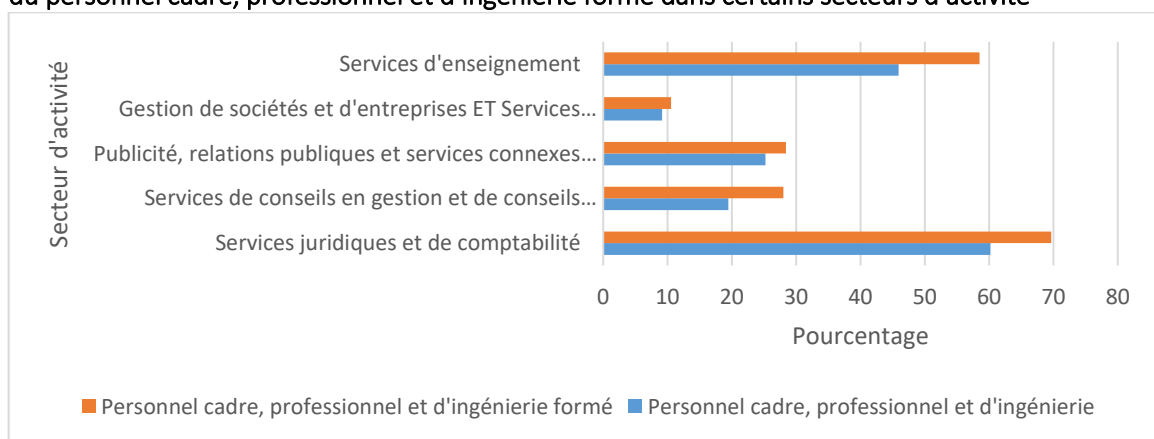
28. Ibid.

Graphique 1 – Proportion du personnel de direction en poste et proportion du personnel de direction formé par certains secteurs d'activité



Les employés de la catégorie du personnel cadre, professionnel et d'ingénierie sont proportionnellement plus formés que le poids qu'ils représentent. En détaillant par secteur d'activité, on constate qu'elle est avantagée par rapport à son poids relatif dans 33 des 41 secteurs d'activité. Les écarts les plus marqués concernent les secteurs des services d'enseignement (+12,6 points d'écart), des services juridiques et de comptabilité (+9,4 points d'écart) et des services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques et services de recherche et de développement scientifiques (+8,5 points d'écart) [voir l'annexe 8].

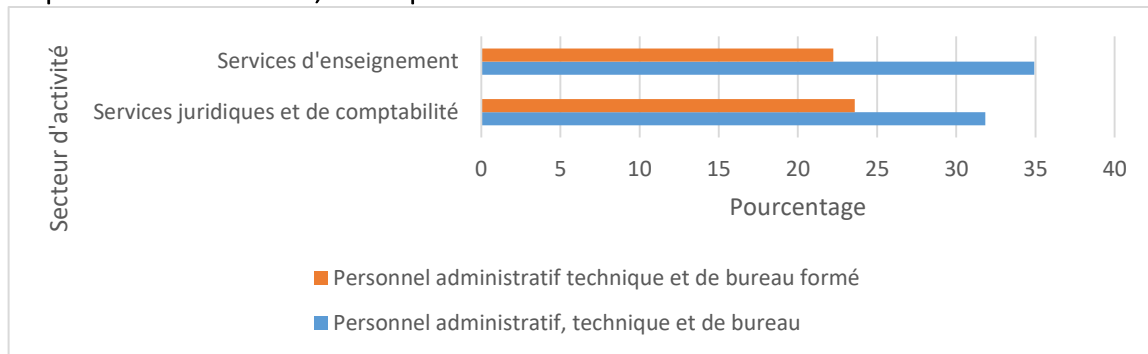
Graphique 2 – Proportion du personnel cadre, professionnel et d'ingénierie en poste et proportion du personnel cadre, professionnel et d'ingénierie formé dans certains secteurs d'activité



Comme mentionné plus tôt, le personnel administratif, technique et de bureau est celui qui a bénéficié le moins de formations. Il en est de même en comparaison avec son poids

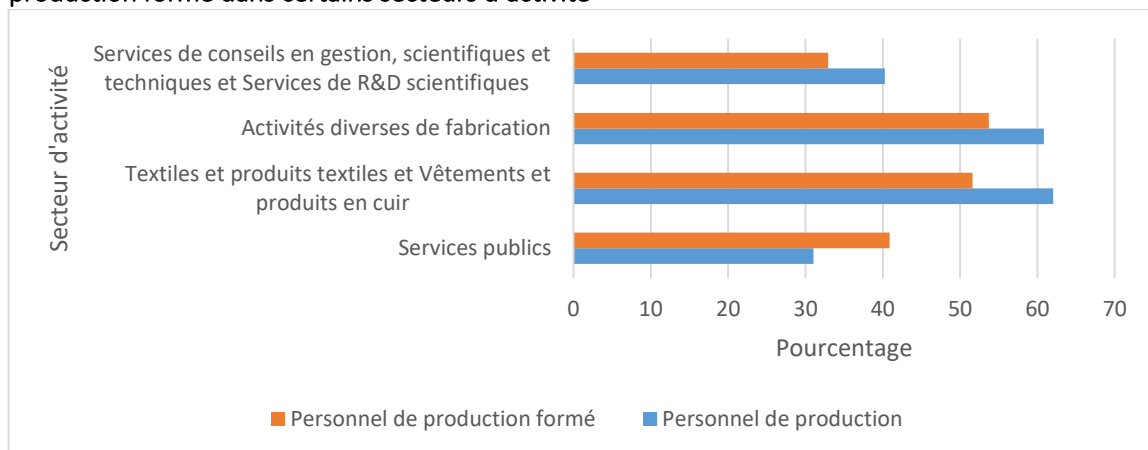
relatif par industrie. Dans le secteur des services d'enseignement, 34,9 % du personnel appartenait à cette catégorie et 22,2 % de celui-ci a été formé (-12,7 points d'écart). Dans le secteur des services juridiques et de comptabilité, 31,8 % du personnel appartenait à cette catégorie et 23,6 % de celui-ci a été formé (-8,2 points d'écart). Ces secteurs présentaient les proportions les moins élevées de personnel formé pour cette catégorie.

Graphique 3 – Proportion du personnel administratif, technique et de bureau en poste et proportion du personnel administratif, technique et de bureau formé dans certains secteurs d'activité



En ce qui concerne le personnel de production, des écarts presque aussi grands ont été observés dans le secteur du textile, des produits textiles et des vêtements et produits en cuir, le secteur des services de conseils en gestion et des conseils scientifiques et techniques et des services de recherche et de développement scientifiques et le secteur des activités diverses de fabrication (respectivement -10,4, -7,3 et -7,1 points d'écart).

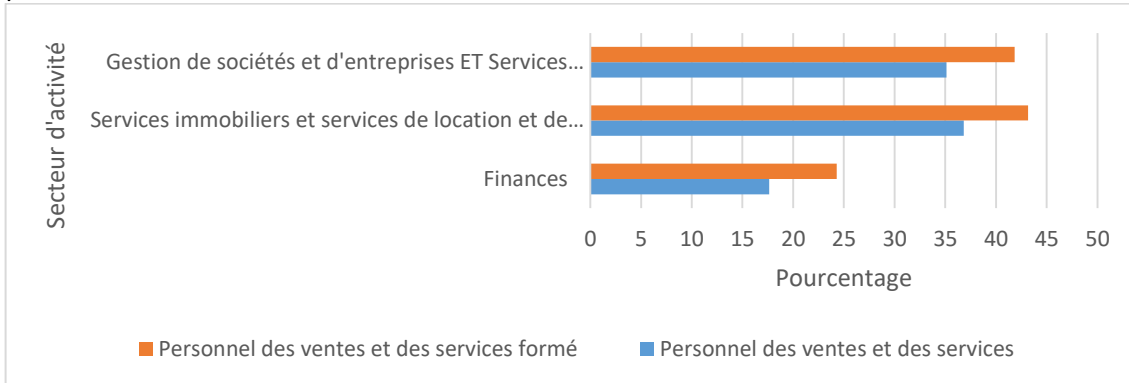
Graphique 4 – Proportion du personnel de production en poste et proportion du personnel de production formé dans certains secteurs d'activité



Enfin, le personnel des ventes et des services, quoique désavantagé dans 28 secteurs d'activité sur 41, ne l'était que de peu de points d'écart. Par ailleurs, il était fortement avantagé en matière de formation en proportion de son poids dans le secteur des finances

(+6,7 points), dans celui de la gestion de sociétés et d'entreprises et des services administratifs, de soutien et autres (+6,7 points) et dans celui des services immobiliers et services de location et de location à bail (+6,3 points).

Graphique 5 – Proportion du personnel des ventes et des services en poste et proportion du personnel des ventes et des services formé dans certains secteurs

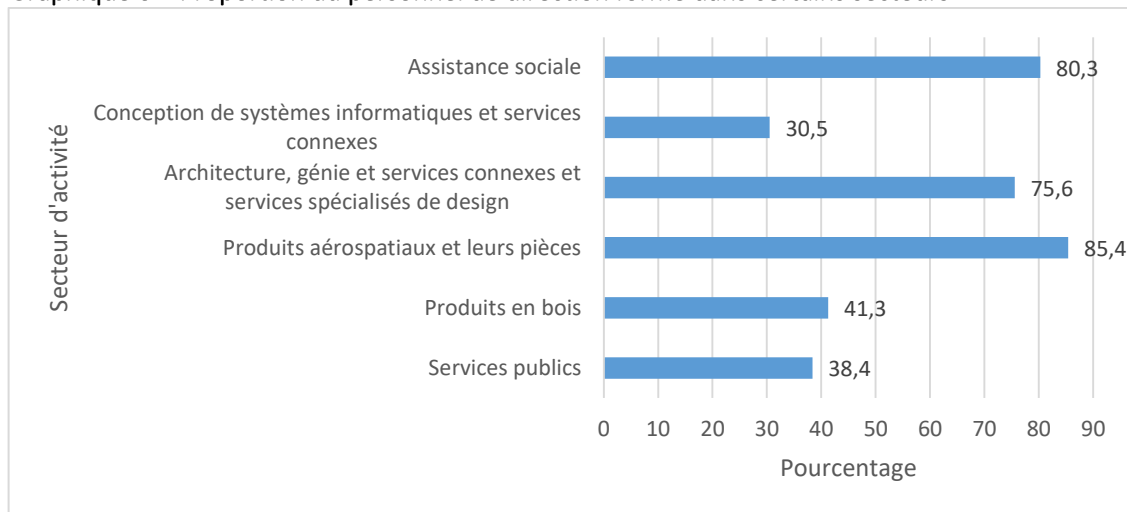


4.4 Formation du personnel selon la catégorie et le secteur d'activités

Idéalement, tous les employés de toutes les entreprises devraient bénéficier de formations. Force est de constater qu'ils n'en bénéficient pas tous. Comment les entreprises ciblent-elles quels salariés seront formés? Quels sont les facteurs qui entrent en jeu lorsque vient le temps de faire ce choix? Autant de questions qui se posent lorsqu'on observe plus en détail les données concernant la formation selon la catégorie d'employés et selon l'industrie (voir l'annexe 9).

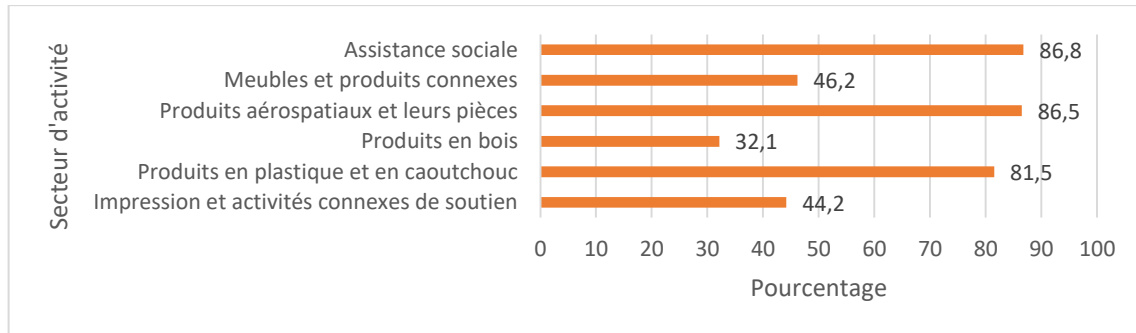
Le personnel de direction ayant bénéficié le plus de formations est celui des entreprises du secteur des produits aérospatiaux et leurs pièces, suivi par celui des entreprises du secteur de l'assistance sociale et celui des entreprises du secteur de l'architecture, du génie et des services connexes. En effet, en ce qui concerne ces secteurs, il y a respectivement 85,4 %, 80,3 % et 75,6 % du personnel de direction qui a bénéficié de formations en 2017. Le personnel de cette catégorie ayant le moins bénéficié de formations est celui des entreprises du secteur de la conception de systèmes informatiques et des services connexes (30,5 %), suivi par celui des entreprises du secteur des services publics (38,4 %) et celui des entreprises du secteur des produits en bois (41,3 %).

Graphique 6 – Proportion du personnel de direction formé dans certains secteurs



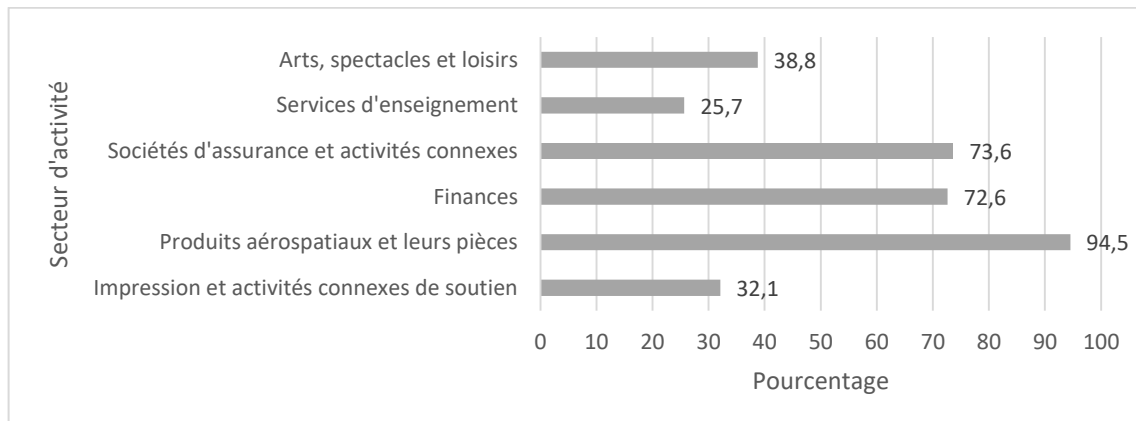
Les trois secteurs qui présentaient la plus forte proportion de personnes formées appartenant à la catégorie personnel cadre, professionnel et d'ingénierie étaient les secteurs de l'assistance sociale (86,8 %), des produits aérospatiaux et leurs pièces (86,5 %) et des produits en plastique et en caoutchouc (81,5 %). Le secteur des produits en bois arrivait en dernier en ce qui concerne cette proportion, avec 32,1 %. Celui de l'impression et des activités connexes de soutien était l'avant-dernier (44,2 %), et il était précédé par le secteur des meubles et produits connexes (46,2 %).

Graphique 7 – Proportion du personnel cadre, professionnel et d'ingénierie formé dans certains secteurs



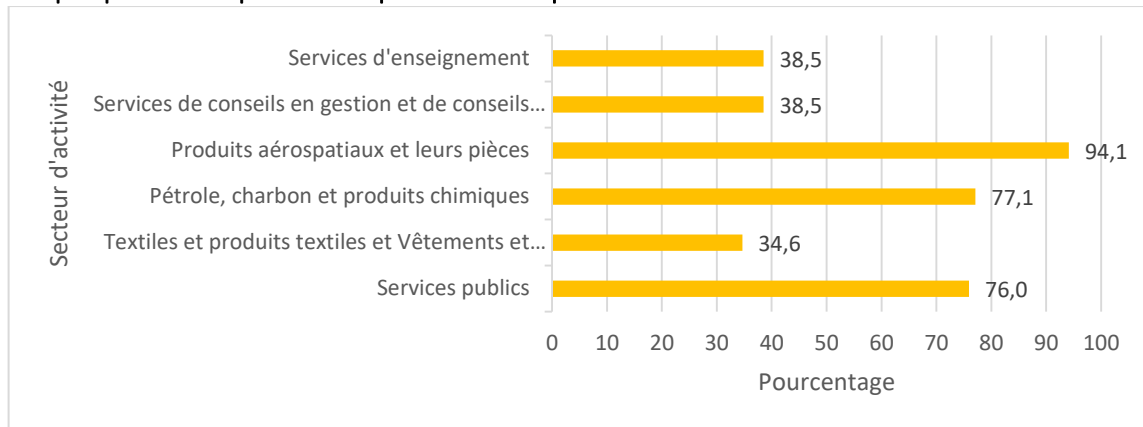
Le secteur des produits aérospatiaux et leurs pièces arrivait de nouveau en tête en ce qui concerne la formation du personnel administratif, technique et de bureau (94,5 %). Suivaient de loin le secteur des sociétés d'assurance et activités connexes (73,6 %) et le secteur des finances (72,6 %). Dans ces secteurs, les entreprises ont moins formé leur personnel : services d'enseignement (25,7 %), impression et activités connexes de soutien (32,1 %) et arts, spectacles et loisirs (38,8 %).

Graphique 8 – Proportion du personnel administratif, technique et de bureau formé dans certains secteurs



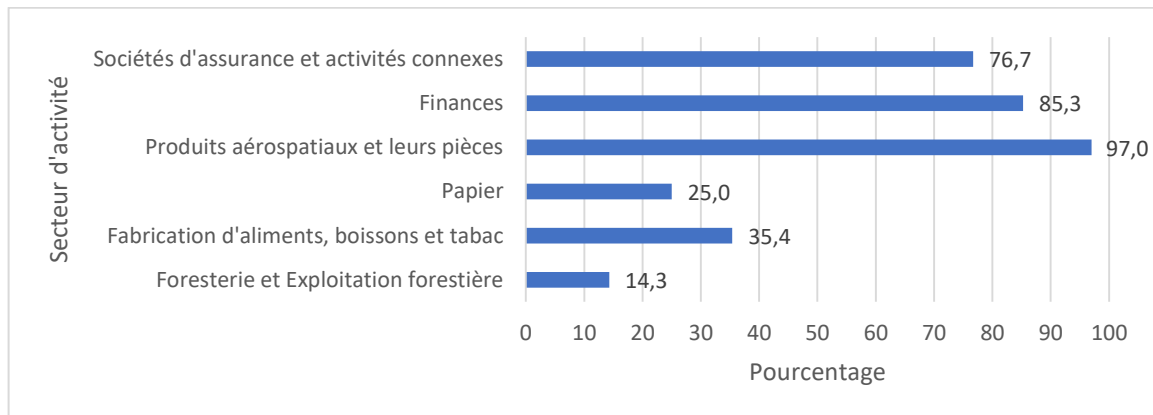
En ce qui concerne le personnel de production, on trouvait davantage de personnes formées, dans l'ordre, dans les secteurs suivants : produits aérospatiaux et leurs pièces (94,1 %), pétrole, charbon et produits chimiques (77,1 %) et services publics (76,0 %). C'est dans les secteurs suivants qu'une plus faible proportion du personnel a été formé : textiles et produits textiles et vêtements (34,6 %), services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques et services de recherche et de développement scientifiques (38,5 %) et services d'enseignement (38,5 %).

Graphique 9 – Proportion du personnel de production formé dans certains secteurs



Enfin, c'est presque la totalité du personnel des ventes et des services qui a été formé dans le secteur des produits aérospatiaux et leurs pièces (97,0 %). Viennent ensuite le secteur des finances et celui des sociétés d'assurance et activités connexes en ce qui concerne la proportion du personnel formé (respectivement 85,3 % et 76,7 %). Une plus faible proportion du personnel de cette catégorie a bénéficié de formations dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière (14,3 %), celui du papier (25,0 %) et celui de la fabrication d'aliments, de boissons et de tabac (35,4 %).

Graphique 10 – Proportion du personnel des ventes et des services formé dans certains secteurs



4.5 Heures de formation reçues

Selon les informations figurant dans les déclarations, le personnel des entreprises concernées a reçu un peu plus de 30 millions d'heures de formation, ce qui représente en moyenne 30,3 heures de formation par employé formé. En outre, les données révèlent que le personnel de production a reçu le plus d'heures de formation, bien que, en proportion, il figure parmi les moins formés (52,8 %). En effet, les employés de cette catégorie ont reçu en moyenne 34,7 heures de formation en 2017, ce qui est supérieur à la moyenne globale (30,3). Les deux catégories d'employés auxquelles est associé le moins d'heures de formation sont les suivantes : personnel des ventes et des services et personnel administratif, technique et de bureau (25,3 heures de formation en moyenne par employé).

Tableau 10 – Nombre d'heures de formation reçues par catégorie (2016 et 2017)

Catégorie d'employés	Employés formés (proportion sur le total)		Heures de formation reçues (proportion sur le total)		Moyenne d'heures par personne formée	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Personnel de direction	23 814 (2,3 %)	20 130 (2,0 %)	628 814 (2,1 %)	546 214 (1,8 %)	26,4	27,1
Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	284 443 (27,6 %)	264 164 (26,6 %)	8 084 023 (27,3 %)	9 006 505 (30,0 %)	28,4	34,1
Personnel administratif, technique et de bureau	211 482 (20,5 %)	209 233 (21,1 %)	5 483 133 (18,5 %)	5 299 966 (17,6 %)	25,9	25,3
Personnel de production	276 219 (26,8 %)	273 702 (27,6 %)	9 657 596 (32,6 %)	9 488 044 (31,6 %)	35,0	34,7
Personnel des ventes et des services	235 051 (22,8 %)	225 665 (22,7 %)	5 791 304 (19,5 %)	5 701 143 (19,0 %)	24,6	25,3
Total	1 031 009 (100 %)	992 894 (100 %)	29 644 870 (100 %)	30 041 873 (100 %)	28,8	30,3

Il est également à souligner que, de 2012 à 2017, la tendance a été à la baisse relativement au nombre d'heures moyen de formation reçues par employé formé, et ce, pour l'ensemble des catégories d'emploi. Le personnel administratif, technique et de bureau est celui pour lequel la plus grande baisse a été observée (10,5 heures en moins par rapport à 2012), suivi du personnel de direction (-5,8 heures) et du personnel de production (-4,6 heures). Néanmoins, avec une moyenne de 30,3 heures de formation par employé formé et de 16,5 heures de formation pour le nombre total d'employés, toutes catégories d'emploi confondues, 2017 a été la meilleure des quatre années en ce qui a trait à la formation (voir l'annexe 7).

4.6 Employés formés et salaire hebdomadaire²⁹ par secteur d'activité³⁰

Selon les informations fournies dans les déclarations, en moyenne, 40 % à 70 % du personnel a reçu de la formation. Le personnel dans le secteur des produits aérospatiaux et leurs pièces fait exception : la presque totalité (92,1 %) a reçu de la formation. Suivent de loin, en ce qui a trait à la proportion du personnel formé, le secteur du pétrole, du charbon et des produits chimiques (72,0 %) et celui des sociétés d'assurance et activités connexes (70,9 %). C'est en ce qui concerne le secteur de l'enseignement que la proportion moyenne de personnel formé était la moins élevée (40,3 %).

Tableau 11 – Salaire hebdomadaire moyen selon les secteurs d'activité dans lesquels au moins 60 % du personnel a été formé

Secteur d'activité	Salaire hebdomadaire moyen	Proportion de personnel formé
Produits aérospatiaux et leurs pièces	1 315,21 \$	92,1 %
Pétrole, charbon et produits chimiques	1 116,23 \$	72,0 %
Sociétés d'assurance et activités connexes	1 019,47 \$	70,9 %
Produits en plastique et en caoutchouc	858,59 \$	70,6 %
Services juridiques et de comptabilité	1 041,26 \$	67,7 %
Fabrication d'autres types de matériel de transport 336 (excluant 3364)	1 084,32 \$	66,4 %
Transport et entreposage	898,5 \$	65,5 %
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	1 568,11 \$	65,0 %
Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design	1 125,49 \$	64,5 %
Produits informatiques, électroniques et électriques	1 047,08 \$	63,4 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 118,18 \$	62,3 %
Finances	1 131,75 \$	61,9 %
Produits minéraux non métalliques	1 054,64 \$	60,9 %
Soins de santé	886,70 \$	60,7 %
Hébergement et restauration	446,79 \$	60,2 %
Tous les secteurs	884,49 \$	58,3 %

29. Selon les données tirées de l'Enquête sur la population active (2017) de Statistique Canada.

30. Pour les années 2016 et 2017, les données pour les secteurs d'activité compilées selon la Classification des activités économiques (CAE) ont été converties pour s'appliquer à 41 secteurs décrits dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il est à noter que le niveau de représentativité des données liées à la DAF et de celles de la Base de données du registre des entreprises, en 2017, était similaire pour 35 des 41 secteurs. Un écart quant à la représentativité plus important subsistait en ce qui concerne les secteurs suivants : construction (DAF 9,6 % c.; BDRE 12,5 %), autres services (DAF 5,6 % c.; BDRE 9,4 %), administration publique (DAF 4,0 % c.; BDRE 0,7 %), hébergement et restauration (DAF 3,1 % c.; BDRE 7,4 %), soins de santé (DAF 1,7 % c.; BDRE 6,5 %), agriculture, pêche et chasse (DAF 0,9 % c.; BDRE 4,3 %).

Dans les secteurs dans lesquels la proportion de personnel formé était supérieure, généralement, les salaires étaient plus élevés. En effet, pour 13 des 15 secteurs d'activité dans lesquels la proportion d'employés formés était au-dessus de 60 %, le salaire hebdomadaire moyen était supérieur à la moyenne pour tous les secteurs. Le secteur des produits aérospatiaux était en tête de liste : 92,1 % des personnes qui y travaillaient ont reçu de la formation et le salaire hebdomadaire moyen était le troisième plus élevé (1 315,21 \$) parmi tous les secteurs. Il était suivi de loin par le secteur du pétrole, du charbon et des produits chimiques : 72,0 % des personnes qui y travaillaient ont reçu de la formation et le salaire hebdomadaire moyen était de 1 116,23 \$ (voir l'annexe 10).

4.7 Employés formés et productivité au travail

Au Québec, la productivité au travail³¹ en 2017 était de 47,40 \$/h³². Dans tous les secteurs d'activité (18) où la productivité était la même ou se situait au-dessus, au moins 50 % du personnel a été formé. À titre d'exemple, le secteur du pétrole, du charbon et des produits chimiques se situait au 2^e rang à la fois en ce qui concerne la productivité (143,35 \$/h) et la proportion de personnel formé (72,0 %). Avec une productivité par heure de travail de 20,20 \$ (4^e plus basse) et une proportion de personnel formé de 40,3 % (le plus bas), le secteur des services d'enseignement était en queue de peloton.

Tableau 12 – Employés formés et productivité au travail dans certains secteurs d'activité

Secteur d'activité	Employés formés (%)	Productivité (\$/h)
Services juridiques et de comptabilité	67,7	47,4
Produits minéraux non métalliques	60,9	50,2
Produits en plastique et en caoutchouc	70,6	51,4
Machines	53,5	54,4
Commerce de gros	57,7	54,9
Fabrication d'autres types de matériel de transport 336 (excluant 3364)	66,4	58,4
Papier	50,2	60,3
Sociétés d'assurance et activités connexes	70,9	64,1
Produits aérospatiaux et leurs pièces	92,1	67,7
Fabrication d'aliments, de boissons et de tabac	57,2	69,0
Foresterie et exploitation forestière	51,1	73,9
Industrie de l'information et industrie culturelle	62,3	77,1
Finances	61,9	84,5
Première transformation des métaux	54,5	117,8

31. La productivité au travail correspond au produit intérieur brut (PIB) pour chaque heure travaillée. Source consulté en octobre 2018 : Statistique Canada, *La Revue canadienne de productivité*, septembre 2014 (<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/15-206-x/15-206-x2014038-fra.htm#a2>).

32. Source : Statistique Canada, Tableau : 36-10-0480-01 (anciennement CANSIM 383-0033).

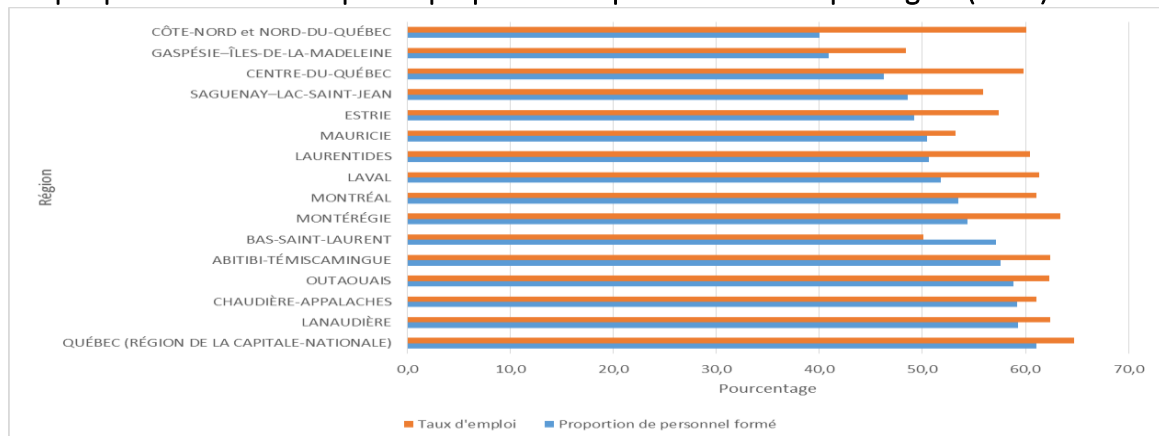
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	65,0	121,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	59,4	131,3
Pétrole, charbon et produits chimiques	72,0	143,35
Services publics	57,6	313,5
Services d'enseignement	40,3	20,2

4.8 Dynamisme des régions

La formation en entreprise, parce qu'elle facilite l'intégration professionnelle, le maintien en emploi et la mobilité, fait partie des facteurs qui peuvent, certes, avoir une influence sur le taux d'emploi. À une exception³³ près, ceci s'est confirmé dans toutes les régions administratives du Québec, où au moins 50 % des employés ont été formés³⁴. En effet, oscillant entre 60,4 % et 64,7 %, le taux d'emploi³⁵ chez les 15 ans et plus dans les régions était équivalent ou supérieur à celui pour le Québec dans son ensemble (60,9 %).

La région de la Capitale-Nationale faisait figure de proue. Elle présentait à la fois la plus forte proportion d'employés formés (61,0 %) et le plus haut taux d'emploi (64,7 %). À l'opposé, dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où le taux d'emploi était le plus bas (48,4 %), seulement 40,9 % du personnel a été formé.

Graphique 11 – Taux d'emploi et proportion du personnel formé par région (2017)



33. Sauf au Bas-Saint-Laurent où, malgré le fait que 57,1 % du personnel a reçu de la formation, le taux d'emploi s'élevait à seulement 50,1 % en 2017.

34. La mise en parallèle de ces deux variables doit être effectuée avec prudence puisque celles-ci ne renvoient pas à des réalités équivalentes. En effet, le taux d'emploi est calculé en tenant compte du lieu de résidence des travailleurs, alors que la comptabilisation des employés formés est réalisée selon leur lieu de travail. Cela peut expliquer, par exemple, que, dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec (regroupées par l'ISQ), on observait la plus faible proportion d'employés formés, soit 40,0 %, et un taux d'emploi élevé (60,1 %). Cette contradiction pourrait s'expliquer par le fait qu'une importante partie des employés des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ont pu être formés par une entreprise dont le siège social se trouve dans une autre région.

35. Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (donnée adaptée par l'Institut de la statistique du Québec), tableau Taux d'emploi, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2007-2017.

4.9 Variation de l'emploi et employés formés par secteur

La variation de l'emploi³⁶ montre dans quels secteurs d'activité il y a création d'emplois. Croisée avec le taux d'employés formés, cette variable permet d'observer de quelle manière les investissements dans la formation suivent ou non les besoins. De 2012 à 2017, 216 600 emplois ont été créés dans 22 secteurs au Québec (voir l'annexe 11 et l'annexe 12). Avec 59 600 emplois créés dans ces cinq années, le secteur des soins de santé est, de loin, le plus performant à cet égard. Suivent les secteurs du commerce de détail (28 900 emplois), de la gestion de sociétés et d'entreprises et des services administratifs, de soutien et autres (26 500 emplois) et du transport et de l'entreposage (26 400 emplois). À l'opposé, 19 secteurs ont connu une baisse en ce qui concerne le nombre d'emplois au cours des cinq années. Les plus fortement touchés ont été celui de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle et celui des produits en bois, qui comptaient respectivement 10 300 et 10 100 emplois en moins.

Il s'avère que, lorsqu'on fait la mise en parallèle de la variation de l'emploi et de la proportion d'employés formés, on constate que les secteurs où il y a eu la plus forte création d'emplois ne sont pas nécessairement ceux dans lesquels les entreprises ont le plus formé leurs employés. En effet, 10 secteurs d'activité ont représenté 36,8 % (79 700) des nouveaux emplois créés dans les cinq années et moins de 50 % du personnel dans ces secteurs a reçu de la formation en 2017. Le secteur du transport et de l'entreposage est celui où la combinaison emplois créés (26 400) et proportion d'employés formés (65,5 %) a été la plus cohérente. Dans le secteur où le plus d'emplois ont été créés (59 600), celui des soins de santé, 60,7 % du personnel a été formé. Au contraire, dans les trois secteurs où les entreprises ont offert de la formation à leur personnel dans une plus forte proportion, soit celui des produits aérospatiaux et leurs pièces (92,1 %), celui du pétrole, du charbon et des produits chimiques (72,0 %) et celui des sociétés d'assurance et activités connexes (70,9 %), il y a eu des pertes d'emploi (respectivement -8 800 emplois, -200 emplois et -3 200 emplois). Pour les entreprises de ces secteurs, former leur personnel peut correspondre à une stratégie de rétention du personnel et à une façon d'assurer la polyvalence et la mobilité dans l'entreprise de celui-ci.

Tableau 13 – Variation de l'emploi de 2012 à 2017 et proportion d'employés formés en 2017 dans certains secteurs d'activité

Secteur d'activité	Variation de l'emploi	Proportion d'employés formés
Produits aérospatiaux et leurs pièces	-8 800	92,1
Pétrole, charbon et produits chimiques	-200	72,0
Sociétés d'assurance et activités connexes	-3 200	70,9
Transport et entreposage	26 400	65,5

36. Selon les données issues de l'Enquête sur la population active (2017) de Statistique Canada et fournies par la Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Soins de santé	59 600	60,7
Commerce de détail	28 900	49,5
Produits en bois	-10 100	48,5
Construction	-6 100	48,4
Arts, spectacles et loisirs	18 500	47,4
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques et services de recherche et de développement scientifiques	-4 600	47,1
Conception de systèmes informatiques et services connexes	12 800	46,6
Meubles et produits connexes	6 500	44,9
Textiles et produits textiles et vêtements et produits en cuir	-1 600	41,6
Impression et activités connexes de soutien	500	41,1
Services d'enseignement	12 500	40,3

CONCLUSION

La DSODMO travaille constamment à améliorer l'application Web menant au formulaire de déclaration des activités de formation, et ce, dans le but de faciliter la tâche des employeurs assujettis à la loi sur les compétences. Pour améliorer le taux de réponse en ce qui concerne la déclaration, il serait important de savoir pourquoi une proportion importante d'employeurs ne la remplissent pas.

Les informations fournies dans les déclarations des activités de formation en 2017 ont permis de dresser un portrait sommaire des pratiques de formation dans les entreprises assujetties à la loi sur les compétences. Rappelons qu'en 2017, 55 % des employés ont reçu de la formation et que le taux d'employés recevant une formation est en constante augmentation depuis 2012.

En ce qui a trait aux moyens choisis pour répondre aux obligations de la Loi, les résultats montrent que les employeurs en ont utilisé une plus grande diversité pour atteindre les objectifs de formation qu'ils se sont fixés. La formation liée à un plan de formation d'entreprise est demeurée le moyen le plus souvent utilisé et les entreprises y ont recouru davantage qu'en 2016. Toutefois, les informations recueillies à l'aide du formulaire ne permettant pas de connaître la fréquence du recours pour chaque moyen et certaines caractéristiques (par exemple, le nombre d'heures de formation et le nombre d'employés pour chaque moyen), il serait judicieux de faire en sorte d'obtenir ces renseignements, par exemple en sondant les entreprises ou en améliorant le formulaire.

Par ailleurs, une analyse concernant les facteurs expliquant les disparités quant à la proportion d'employés formés dans les entreprises devrait être faite pour, potentiellement, dégager des pistes d'amélioration et proposer un soutien spécifique pour chacune des régions. Pour mieux soutenir la formation en entreprise, il serait aussi possible d'explorer les tendances quant aux catégories d'employés bénéficiant le plus de formations selon les secteurs d'activité.

Enfin, il est étonnant de constater que les secteurs où il y a création d'emplois ne sont pas nécessairement ceux dans lesquels les entreprises forment le plus leur personnel. Il y aurait lieu, pour mieux comprendre cette absence de corrélation, d'étudier les pratiques dans chaque secteur en période de création d'emplois. Dans les secteurs où l'on continue de former le personnel malgré la perte d'emplois, sans se décourager, on peut toutefois, à la lumière de telles observations, se questionner sur les incitatifs et le soutien fournis aux entreprises des secteurs où il y a création d'emplois pour qu'elles forment davantage leur personnel.

ANNEXES

Annexe 1 – Méthodologie de calcul du taux de réponse

La méthode empirique proposée par l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM)³⁷ est celle qui a été retenue pour calculer le taux de réponse de la déclaration des activités pour l'année 2017. Les unités de cette méthode ont été converties pour correspondre à celles de la *Déclaration des activités de formation* :

Unités ARIM	Unités DAF	Valeur DAF
Nombre total de tentatives <i>Invalide</i> <i>Pare-feu, fax/modem, entreprise/non-résolu</i>	Nombre total d'employeurs sollicités	9 182
Unités non résolues (U) <i>Occupé, pas de réponse, boîte vocale</i>	Nombre d'employeurs sollicités non-répondants (potentiellement assujettis)	3 621
Dans la portée – Unités sans réponse (IS) <i>Problème de langage</i> <i>Maladie, incapacité</i> <i>Répondant sélectionné non disponible</i> <i>Refus du foyer</i> <i>Refus du répondant</i> <i>Interruption d'un répondant qualifié</i>	Nombre d'employeurs sollicités assujettis dont la déclaration est incomplète	79
Dans la portée – Unités ayant réponse (R) <i>Exclusion langue</i> <i>Moins de 18 ans</i> <i>Autres exclusions</i> <i>Entrevues complétées</i>	Nombre d'employeurs sollicités et assujettis dont la déclaration est complète	5 453

La formule de calcul de la méthode empirique est $R/(U+IS+R)$.

Unité	Valeur DAF
U	3 621
IS	79
R	5 453
$R/(U+IS+R)$	$5\,453/(3\,621+79+5\,453)$
Taux de réponse	59,6 %

Le taux de réponse pour l'exercice 2017 est donc de **59,6 %**.

37. Voir le site de l'ARIM (<https://www.mria-arim.ca/fr/normes/formule-de-calcul-du-taux-de-reponse>).

Annexe 2 – Critères pour la détermination de la validité des déclarations

La validité des déclarations est déterminée en fonction des réponses obtenues des **employeurs sollicités et non sollicités** qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- Ils sont **assujettis à la Loi**.
- Ils ont **transmis leur déclaration** (répondants).
- Leur **déclaration est complète**.

LES EMPLOYEURS SOLLICITÉS

Les employeurs sollicités sont ceux dont les noms figurent dans un fichier découlant d'une extraction de données que Revenu Québec transmet annuellement à la Direction du soutien opérationnel de la main-d'œuvre (DSODMO) conformément à une entente relative à l'application de la loi sur les compétences. Pour le présent rapport, ce fichier présentait les noms des employeurs qui ont déposé, au 30 janvier 2017, un formulaire (sommaire 1) relatif aux retenues à la source montrant que, pour l'année civile 2016, leur masse salariale s'élevait à plus de 2 millions de dollars.

La DSODMO a alors produit une base de données servant à créer une liste d'employeurs potentiellement assujettis en 2017. On dit qu'ils étaient potentiellement assujettis en 2017 parce que, d'une part, il n'était pas possible de valider si ceux qui étaient assujettis en 2016 étaient toujours assujettis en 2017 et, d'autre part, les nouvelles entreprises et celles qui n'étaient pas assujetties en 2016 pouvaient l'être en 2017. En outre, Revenu Québec peut mettre jusqu'à trois ans pour vérifier les informations divulguées dans ce formulaire.

Le 1^{er} février 2018, une lettre a été expédiée à ces employeurs par courriel ou par la poste. Dans cette lettre, on les invitait à remplir leur déclaration annuelle. Les entreprises dont la masse salariale atteignait plus de deux millions de dollars devaient remplir le formulaire accessible sur le site Internet de la Commission des partenaires du marché du travail avant le 31 mai 2018. Le délai accordé a été prolongé jusqu'au 30 juin 2018 pour permettre à davantage d'entreprises assujetties de répondre à leur obligation. Pour la déclaration des activités de formation pour l'année 2017, 9 182 employeurs ont été sollicités, en comparaison de 11 799³⁸ en 2016.

LES EMPLOYEURS NON SOLLICITÉS

Chaque année, un certain nombre d'employeurs, même s'ils n'ont pas reçu d'invitation, remplissent la *Déclaration des activités de formation*. En 2017, le nombre d'employeurs non sollicités ayant rempli la déclaration s'élevait à 283, comparativement à 190 en 2016. Même si ces déclarations ne sont pas prises en compte dans le calcul du taux de réponse, celles qui répondent aux critères sont comprises dans le total des déclarations valides.

38. Bien que le seuil d'assujettissement soit passé à 2 millions de dollars en 2015, en 2016, on a sollicité les entreprises dont la masse salariale était de plus de 1 million de dollars pour éviter d'omettre des entreprises assujetties.

EMPLOYEURS ASSUJETTIS À LA LOI

L'assujettissement des entreprises à la loi sur les compétences est déterminé selon la masse salariale. Depuis le mois de janvier 2015, le Règlement sur la détermination de la masse salariale prévoit que « tout employeur dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède deux millions de dollars est tenu de participer, pour cette année, au développement de la formation de la main-d'œuvre tel que le prescrit l'article 3 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (chapitre D-8.3) ».

Les critères suivants permettent de déterminer l'échantillon parmi le bassin d'employeurs assujettis à la Loi :

- Employeurs que la DSODMO a sollicités par courriel ou par la poste
- Employeurs non sollicités qui ont néanmoins rempli leur déclaration
- Employeurs qui ont déclaré ne pas être assujettis à la Loi

Nombre d'employeurs assujettis

Année	Employeurs sollicités	Répondants non sollicités	Répondants non assujettis	Nombre d'employeurs potentiellement assujettis
2017	9 182	283	53	9 412
2016	11 799	190	2 393	9 596

TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION

L'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles stipule que les entreprises doivent déclarer les activités de formation qu'elles ont réalisées dans l'année. En 2017, 5 561 employeurs sollicités ont transmis leur déclaration à la Commission. Parmi ceux-ci, 53 ont déclaré avoir une masse salariale de 2 millions de dollars ou moins. Ils ont donc été considérés comme des employeurs ne faisant pas partie du bassin. En 2017, 283 employeurs ont rempli la déclaration même s'ils n'ont pas été sollicités par la DSODMO.

DÉCLARATIONS COMPLÈTES

Une déclaration est considérée comme complète lorsque tous les champs ont été remplis et que les données inscrites sont non aberrantes.

DÉCLARATION VALIDE

Les déclarations valides sont donc les déclarations complètes ayant été transmises par les répondants sollicités et non sollicités qui sont assujettis.

Pour l'année 2017, **5 816** employeurs assujettis ont rempli la déclaration. De ce nombre, **93** ont transmis une déclaration incomplète. Les analyses quant aux moyens et au nombre d'heures de formation sont faites uniquement à partir des données fournies dans les déclarations valides. On constate une diminution de ces déclarations (**5 722**) comparativement à 2016 (6 204).

Déclarations valides

Année	Employeurs assujettis répondants	Nombre de déclarations incomplètes	Nombre de déclarations valides
2017	5 816	94	5 722
2016	6 303	99	6 204

Annexe 3 Données issues de la compilation des résultats au 30 novembre 2017

N° - Nom Région	Sollicités	Non sollicités	Répondants assujettis	Répondants	Complète	In complète	Non assujettis	Assujettis	Déclarations valides	Taux de réponse
01- Bas-Saint-Laurent	153	3	122	124	119	0	2	122	122	78,8
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	249	4	166	169	161	1	3	166	165	65,4
03- Capitale-Nationale	897	23	654	657	623	10	3	654	644	69,6
04- Mauricie	211	7	147	149	139	2	2	147	145	65,9
05- Estrie	250	11	187	188	172	5	1	187	182	69,1
06- Montréal	2 935	86	1 744	1 760	1 631	29	16	1 744	1 714	55,8
07- Outaouais	140	6	98	98	90	2	0	98	96	64,3
08- Abitibi- Témiscamingue	155	6	109	110	103	0	1	109	109	66,5
09- Côte-Nord	63	1	36	36	34	1	0	36	35	54,0
10- Nord-du-Québec	38	0	12	12	11	1	0	12	11	28,9
11- Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine	43	4	28	28	24	0	0	28	28	55,8
12- Chaudière- Appalaches	455	17	321	324	303	2	3	321	319	66,7
13- Laval	449	11	287	289	272	4	2	287	283	60,9
14- Lanaudière	317	12	221	223	208	1	2	221	220	65,6
15- Laurentides	414	22	307	311	281	4	4	307	303	68,0
16- Montérégie	1 294	41	874	880	822	13	6	874	861	63,7
17- Centre-du-Québec	276	13	210	212	193	5	2	210	205	69,9
99- Hors Québec ³⁹	843	16	293	299	267	14	6	293	280	31,8
Total général	9 182	283	5 816	5 869	5 453	94	53	5 816	5 722	59,6

39. Il s'agit des entreprises dont l'adresse, dans les fichiers de Revenu Québec, est à l'extérieur du Québec.

Description des variables du tableau précédent	
Sollicités	Nombre d'employeurs sollicités par courriel ou par la poste.
Non sollicités	Nombre d'employeurs non sollicités et qui se sont inscrits pendant la collecte des données.
Non-répondants	Nombre d'employeurs sollicités qui n'ont pas répondu (assujettis ou non).
Répondants	Nombre d'employeurs assujettis et non assujettis, sollicités et non sollicités, qui ont rempli la <i>Déclaration des activités de formation</i> .
Complètes	Nombre de déclarations complètes transmises par les employeurs sollicités.
Incomplètes	Nombre de déclarations incomplètes transmises par les employeurs sollicités.
Retirées	Nombre de déclarations transmises qui présentaient des données jugées aberrantes.
Non assujettis	Nombre d'employeurs, sollicités ou non, ayant déclaré avoir une masse salariale de 2 millions de dollars ou moins.
Assujettis	Nombre d'employeurs, sollicités ou non, qui sont assujettis (on a retranché les non assujettis et ceux qui ne sont plus en activité).
Déclarations valides	Nombre de déclarations complètes transmises par les employeurs assujettis, sollicités ou non (moins celles qui ont été retirées).
Taux de réponse	Nombre de déclarations complètes divisé par le nombre total de déclarations attendues (déclarations non transmises, déclarations incomplètes et déclarations complètes).

Annexe 4 – Processus de réalisation et administration du formulaire

Certaines mises en garde s'imposent quant à l'interprétation des informations contenues dans le présent rapport sur la déclaration des activités de formation :

- a. Les données présentées concernent uniquement les employeurs assujettis ayant transmis une déclaration et non l'ensemble des employeurs qui étaient assujettis à la Loi au cours de l'année civile visée.
- b. La déclaration d'un employeur présente la liste des moyens qu'il a utilisés au moins une fois au cours de l'année pour s'acquitter de son obligation légale d'investir l'équivalent de 1 % de sa masse salariale dans la formation. Bien que le formulaire porte le nom « Déclaration des activités de formation », il permet de répertorier l'ensemble des moyens utilisés pour répondre à l'obligation d'investir dans la formation. Ceci inclut les moyens utilisés pour le développement des compétences du personnel ainsi que les cotisations, versements, contributions et reports reconnus comme des moyens d'atteindre la somme correspondant à 1 % de la masse salariale.
- c. Dans le formulaire, il n'est pas possible d'inscrire à quelle fréquence les divers moyens ont été utilisés ni combien d'employés ont été formés à l'aide d'un moyen précis.
- d. La déclaration d'un employeur n'est pas accompagnée de pièces justificatives. Il n'est donc pas possible de vérifier la véracité des informations transmises.

Malgré tout, les données recueillies sont utiles. Elles permettent de connaître les pratiques de formation en application chez les employeurs assujettis ayant transmis une déclaration. Ces données permettent également de faire ressortir l'évolution de ces pratiques au fil des ans et peuvent être mises en parallèle avec les données concernant le marché du travail.

Annexe 5 – Moyens déclarés pour répondre aux obligations prévues par la Loi selon la région administrative (2017)

	MOYEN	Bas-Saint-Laurent	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Capitale-Nationale	Mauricie	Estrie	Montréal
1	Établissement d'enseignement reconnu (ex. : écoles faisant partie des commissions scolaires et cégeps)	61,5 %	72,7 %	62,4 %	56,6 %	57,7 %	53,0 %
2	Organisme formateur et formateur agréés par le MTESS	68,0 %	54,5 %	61,3 %	69,7 %	59,3 %	51,9 %
3	Service interne de formation agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	28,7 %	27,9 %	18,2 %	16,6 %	24,2 %	15,2 %
4	Service interne de formation multiemployeur agréé par le MTESS	13,1 %	13,3 %	11,3 %	13,1 %	9,3 %	8,5 %
5	Activités de formation organisées par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec	53,3 %	61,2 %	57,6 %	54,5 %	49,5 %	56,5 %
6	Formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise	68,9 %	74,5 %	80,1 %	83,4 %	80,2 %	76,9 %
7	Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires	63,1 %	73,9 %	75,3 %	73,8 %	65,4 %	70,8 %
8	Activités de formation offertes par une association	51,6 %	52,7 %	59,8 %	51,7 %	49,5 %	53,6 %
9	Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale	12,3 %	16,4 %	10,6 %	11,7 %	9,3 %	7,6 %
10	Contribution au Fonds de formation de la construction administré par la CCQ	13,1 %	24,2 %	14,1 %	15,9 %	8,2 %	5,4 %
11	Versements à une mutuelle de formation reconnue	4,9 %	3,6 %	2,3 %	2,1 %	1,6 %	1,3 %
12	Dépenses effectuées en ayant recours aux services d'une mutuelle de formation reconnue	2,5 %	5,5 %	3,7 %	4,1 %	3,8 %	2,2 %
13	Participation au PAMT ou à une autre stratégie issue du CDRCMO	11,5 %	9,7 %	6,4 %	9,0 %	15,9 %	6,7 %
14	Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu	36,1 %	30,3 %	36,6 %	37,9 %	36,3 %	24,7 %
15	Cotisation au FDRCMO	24,6 %	29,7 %	20,2 %	22,1 %	21,4 %	16,9 %
16	Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures	62,3 %	64,8 %	56,5 %	66,9 %	60,4 %	54,1 %

	MOYEN	Outaouais	Abitibi-Témiscamingue	Côte-Nord	Nord du Québec	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Chaudière-Appalaches	Laval
1	Établissement d'enseignement reconnu	49,0 %	66,1 %	77,1 %	72,7 %	67,9 %	64,3 %	50,9 %
2	Organisme formateur et formateur agréés par le MTESS	53,1 %	53,2 %	57,1 %	45,5 %	53,6 %	62,1 %	59,7 %
3	Service interne de formation agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	16,7 %	22,0 %	20,0 %	45,5 %	21,4 %	20,4 %	11,3 %
4	Service interne de formation multiemployeur agréé par le MTESS	12,5 %	11,9 %	5,7 %	9,1 %	17,9 %	11,6 %	12,7 %
5	Activités de formation organisées par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec	50,0 %	52,3 %	54,3 %	54,5 %	60,7 %	51,1 %	50,9 %
6	Formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise	78,1 %	80,7 %	62,9 %	63,6 %	64,3 %	79,0 %	76,3 %
7	Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires	68,8 %	78,9 %	77,1 %	81,8 %	75,0 %	70,5 %	69,3 %
8	Activités de formation offertes par une association	60,4 %	49,5 %	60,0 %	54,5 %	39,3 %	53,0 %	52,7 %
9	Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale	9,4 %	12,8 %	14,3 %	36,4 %	17,9 %	11,0 %	9,9 %
10	Contribution au Fonds de formation de la construction administré par la CCQ	15,6 %	13,8 %	22,9 %	18,2 %	3,6 %	12,9 %	16,6 %
11	Versements à une mutuelle de formation reconnue	3,1 %	2,8 %	2,9 %	0,0 %	0,0 %	3,4 %	1,4 %
12	Dépenses effectuées en ayant recours aux services d'une mutuelle de formation reconnue	4,2 %	1,8 %	2,9 %	0,0 %	3,6 %	3,1 %	2,5 %
13	Participation au PAMT ou à une autre stratégie issue du CDRCMO	13,5 %	13,8 %	5,7 %	18,2 %	14,3 %	12,2 %	9,9 %
14	Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu	26,0 %	36,7 %	40,0 %	54,5 %	28,6 %	39,8 %	21,6 %
15	Cotisation au FDRCMO	15,6 %	28,4 %	28,6 %	27,3 %	10,7 %	16,9 %	20,5 %
16	Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures	50,0 %	55,0 %	51,4 %	27,3 %	50,0 %	59,2 %	58,3 %

	MOYEN	Lanaudière	Laurentides	Montréal	Centre du Québec	Hors Québec	Moyenne
1	Établissement d'enseignement reconnu	50,0 %	59,1 %	54,9 %	56,6 %	39,3 %	59,5 %
2	Organisme formateur et formateur agréés par le MTESS	54,5 %	57,1 %	61,6 %	60,0 %	32,9 %	56,4 %
3	Service interne de formation agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	15,5 %	16,2 %	16,6 %	21,5 %	13,2 %	20,6 %
4	Service interne de formation multiemployeur agréé par le MTESS	12,7 %	9,2 %	10,9 %	12,2 %	7,9 %	11,3 %
5	Activités de formation organisées par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec	52,7 %	53,1 %	51,9 %	49,3 %	32,5 %	52,6 %
6	Formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise	74,1 %	74,3 %	80,6 %	73,7 %	77,5 %	75,0 %
7	Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires	66,8 %	67,0 %	68,1 %	70,2 %	68,9 %	71,4 %
8	Activités de formation offertes par une association	55,9 %	57,1 %	55,2 %	61,5 %	50,0 %	53,8 %
9	Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale	12,3 %	12,2 %	7,4 %	9,3 %	4,6 %	12,5 %
10	Contribution au Fonds de formation de la construction administré par la CCQ	16,8 %	10,2 %	11,6 %	12,2 %	2,5 %	13,2 %
11	Versements à une mutuelle de formation reconnue	3,6 %	3,3 %	1,9 %	1,5 %	1,4 %	2,3 %
12	Dépenses effectuées en ayant recours aux services d'une mutuelle de formation reconnue	5,0 %	5,3 %	2,0 %	2,9 %	1,4 %	3,1 %
13	Participation au PAMT ou à une autre stratégie issue du CDRCMO	9,1 %	8,3 %	9,2 %	12,2 %	2,9 %	10,5 %
14	Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu	29,1 %	30,7 %	30,4 %	29,8 %	16,4 %	32,5 %
15	Cotisation au FDRCMO	25,9 %	21,8 %	19,3 %	17,6 %	28,9 %	22,0 %
16	Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures	55,0 %	58,1 %	61,1 %	63,4 %	46,4 %	55,6 %

Annexe 6 – Moyens déclarés par secteur d'activité (2017)

Secteur	CpteNEQ	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16
S1	28	13	13	4	0	16	24	19	18	2	0	1	1	3	11	4	17
S2	229	203	158	43	11	204	139	222	191	33	2	2	4	11	69	29	102
S3	52	26	33	8	4	23	43	36	32	3	1	2	1	7	22	13	28
S4	88	58	54	14	4	70	72	75	57	2	7	0	1	2	39	21	45
S5	50	32	26	4	4	26	41	45	32	4	0	2	1	5	19	9	24
S6	48	26	34	10	2	22	34	39	41	7	1	4	6	4	25	8	32
S7	30	18	21	4	1	14	28	15	18	4	0	0	3	4	13	6	16
S8	321	201	190	39	23	199	244	253	186	21	13	6	7	19	73	55	187
S9	811	297	406	103	132	251	596	516	343	75	9	13	20	97	202	124	425
S10	432	219	227	56	25	202	349	278	193	26	13	7	12	33	88	72	246
S11	187	107	99	23	9	92	155	155	92	0	0	1	3	10	71	30	106
S12	551	271	303	51	16	251	389	296	322	46	449	41	42	39	144	127	346
S13	44	34	23	10	4	20	35	29	20	6	4	0	0	6	18	6	19
S14	156	92	86	21	9	95	135	112	67	17	2	1	5	16	58	27	96
S15	213	193	186	174	175	198	202	205	201	4	0	0	1	1	6	183	185
S16	20	13	13	4	1	9	13	13	9	3	1	1	0	2	9	3	8
S17	371	202	206	68	42	205	296	254	183	22	32	6	8	23	101	61	212
S18	180	36	53	29	12	27	142	81	47	13	0	4	5	11	28	30	65
S19	37	13	17	4	0	16	25	23	16	2	0	0	2	11	8	4	20
S20	66	38	29	7	5	41	51	46	33	3	0	1	1	1	15	10	37
S21	102	70	69	13	3	54	81	71	48	8	6	0	1	25	48	21	67
S22	58	35	37	6	1	24	46	28	16	7	8	1	2	17	20	8	39
S23	22	9	7	7	1	12	18	14	11	1	0	2	3	2	7	0	11
S24	80	55	50	15	2	53	67	65	44	8	2	1	1	6	28	8	39
S25	46	29	31	7	3	19	32	28	19	10	3	1	1	8	9	10	27
S26	13	12	9	2	1	9	11	12	11	4	0	1	1	2	5	5	5
S27	76	40	48	11	2	38	61	43	31	9	2	6	9	14	17	13	44
S28	65	36	36	11	0	33	49	40	34	13	1	0	1	13	21	12	37
S29	65	39	46	9	2	40	52	46	35	4	1	0	1	4	27	11	42
S30	101	60	72	20	2	50	81	60	53	8	15	2	4	18	36	15	62
S31	35	17	20	4	1	21	26	20	15	3	2	0	0	2	16	3	21
S32	33	13	12	3	1	17	26	25	16	2	0	1	0	2	8	6	20
S33	165	102	89	27	13	105	133	133	89	9	4	0	0	10	62	29	106
S34	197	170	107	37	12	151	153	191	171	63	3	1	3	8	109	30	109
S35	156	93	84	15	24	87	123	119	90	14	11	2	3	17	45	50	89
S36	66	34	38	14	7	63	49	60	48	4	0	1	0	6	36	11	36
S37	30	19	20	6	3	17	24	26	17	3	3	0	1	7	8	5	10
S38	109	70	50	27	9	77	83	94	80	0	0	1	1	1	29	17	54
S39	97	62	62	29	8	76	79	86	72	37	0	2	4	6	54	15	52
S40	51	21	22	8	2	19	43	23	17	6	0	1	1	4	6	10	30
S41	241	125	134	41	19	99	186	130	106	29	12	3	6	10	72	48	145
Total	5722	3203	3220	988	595	3045	4436	4026	3124	535	607	118	166	487	1682	1149	3261
%	100%	56,0%	56,3%	17,3%	10,4%	53,2%	77,5%	70,4%	54,6%	9,3%	10,6%	2,1%	2,9%	8,5%	29,4%	20,1%	57,0%

Secteurs d'activité selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

S1	Activités diverses de fabrication
S2	Administrations publiques
S3	Agriculture, pêche et chasse
S4	Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design
S5	Arts, spectacles et loisirs
S6	Assistance sociale
S7	Autres matériel de transport 336 (excluant 3364)
S8	Autres services (sauf les administrations publiques)
S9	Commerce de détail
S10	Commerce de gros
S11	Conception de systèmes informatiques et services connexes
S12	Construction
S13	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz
S14	Fabrication d'aliments, de boissons et de tabac
S15	Finances
S16	Foresterie et Exploitation forestière
S17	Gestion de sociétés et d'entreprises ET Services administratifs, de soutien et autres
S18	Hébergement et restauration
S19	Impression et activités connexes de soutien
S20	Industrie de l'information et industrie culturelle
S21	Machines
S22	Meubles et produits connexes
S23	Papier
S24	Pétrole, charbon et produits chimiques
S25	Première transformation des métaux
S26	Produits aérospatiaux et leurs pièces
S27	Produits en bois
S28	Produits en plastique et en caoutchouc
S29	Produits informatiques, électroniques et électriques
S30	Produits métalliques
S31	Produits minéraux non métalliques
S32	Publicité, relations publiques et services connexes ET Autres services professionnels, scientifiques et techniques
S33	Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ET Services de recherche et de développement scientifiques
S34	Services d'enseignement
S35	Services immobiliers et services de location et de location à bail
S36	Services juridiques et de comptabilité
S37	Services publics
S38	Sociétés d'assurance et activités connexes
S39	Soins de santé
S40	Textiles et produits textiles et Vêtements et produits en cuir
S41	Transport et entreposage

Moyens prévus par la loi sur les compétences

M1	Établissement d'enseignement reconnu (ex. : commissions scolaires, cégeps)
M2	Organisme formateur et formateur agréés par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
M3	Service interne de formation agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
M4	Service interne de formation multiemployeur agréé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
M5	Activités de formation organisées par un ordre professionnel régi par le Code des professions du Québec
M6	Formations offertes dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise : activités de formation offertes par des établissements ou des ressources internes ou externes autres que celles reconnues ou agréées par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité
M7	Activités de formation offertes lors de colloques, congrès ou séminaires
M8	Activités de formation organisées par une association (entité dont le but est d'assurer le perfectionnement de ses membres)
M9	Formation offerte dans le cadre d'une entente patronale-syndicale (formation donnée conformément à une entente entre l'employeur et le syndicat pour appliquer un plan de formation)
M10	Contribution au Fonds de formation de la construction administré par la Commission de la construction du Québec (CCQ)
M11	Versements à une mutuelle de formation reconnue
M12	Dépenses effectuées auprès d'une mutuelle de formation reconnue
M13	Participation au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) ou à une autre stratégie issue du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
M14	Accueil de stagiaires ou d'enseignants stagiaires dans le cadre d'un programme d'enseignement reconnu
M15	Cotisation au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (versée à Revenu Québec)
M16	Utilisation des dépenses de formation admissibles reportées des années antérieures

Annexe 7 – Nombre et proportion d’employés formés et d’heures de formation reçue par catégorie d’employés de 2012 à 2017

Catégorie d’emplo-yés	Année	Nombre d’emp-loyés	Propor-tion	Nombre d’employés formés	Propor-tion	Nombre d’heures de formation reçue	Propor-tion	Moyenne d’heures de formation reçue par employé	Moyenne d’heures de formation reçue par employé formé
Personnel de direction	2012	48 527	2,6 %	24 613	50,7 %	808 661	2,6 %	16,7	32,9
	2013	53 712	2,7 %	28 980	54,0 %	884 872	2,7 %	16,5	30,5
	2014	56 900	2,6 %	28 974	50,9 %	808 932	2,4 %	14,2	27,9
	2015	39 562	2,4 %	19 780	50,0 %	561 861	2,2 %	14,2	28,4
	2016	45 057	2,3 %	23 806	52,8 %	627 938	2,1 %	13,9	26,4
	2017	36 969	2,0 %	20 130	54,5 %	546 214	1,8 %	14,8	27,1
Personnel cadre, professionnel et d’ingénierie	2012	323 748	17,5 %	197 270	60,9 %	6 368 107	20,6 %	19,7	32,3
	2013	386 657	19,3 %	232 648	60,2 %	6 993 042	22,6 %	18,1	30,1
	2014	445 563	20,7 %	265 998	59,7 %	7 750 896	23,3 %	17,4	29,1
	2015	383 344	23,2 %	225 738	58,9 %	6 411 753	25,6 %	16,7	28,4
	2016	473 235	24,6 %	284 399	60,1 %	8 071 482	27,6 %	17,1	28,4
	2017	423 395	23,3 %	264 164	62,4 %	9 006 505	30,0 %	21,3	34,1
Personnel administratif, technique et de bureau	2012	428 544	23,2 %	202 696	47,3 %	7 266 200	23,5 %	17,0	35,8
	2013	453 108	22,6 %	221 250	48,8 %	6 306 839	19,3 %	13,9	28,5
	2014	475 547	22,1 %	234 693	49,4 %	6 185 775	18,6 %	13,0	26,4
	2015	381 402	19,0 %	183 705	48,2 %	4 933 780	15,1 %	12,9	26,9
	2016	454 241	23,6 %	211 461	46,6 %	5 481 189	18,8 %	12,1	25,9
	2017	426 354	23,4 %	209 233	49,1 %	5 299 966	17,6 %	12,4	25,3
Personnel de production	2012	626 151	33,9 %	275 364	44,0 %	10 824 596	35,0 %	17,3	39,3
	2013	620 781	30,9 %	306 798	49,4 %	12 505 702	38,3 %	20,1	40,8
	2014	638 489	29,7 %	313 244	49,1 %	10 983 140	33,1 %	17,2	35,1
	2015	480 659	23,9 %	245 514	51,1 %	8 095 387	31,9 %	16,8	33,0
	2016	529 598	27,6 %	275 702	52,1 %	9 235 075	31,6 %	17,4	33,5
	2017	518 342	28,5 %	273 702	52,8 %	9 488 044	31,6 %	18,3	34,7
Personnel des ventes et des services	2012	420 369	22,8 %	207 291	49,3 %	5 697 916	18,4 %	13,6	27,5
	2013	493 921	24,6 %	260 820	52,8 %	6 791 288	20,8 %	13,7	26,0
	2014	536 584	24,9 %	296 598	55,3 %	7 487 674	22,5 %	14,0	25,2
	2015	364 203	18,1 %	195 359	53,6 %	5 007 657	15,3 %	13,7	25,6
	2016	419 887	21,8 %	235 051	56,0 %	5 791 304	19,8 %	13,8	24,6
	2017	415 637	22,8 %	225 665	54,3 %	5 701 143	19,0 %	13,7	25,3
TOTAL	2012	1 847 339	100,0 %	907 234	49,1 %	30 965 480	100,0 %	16,8	34,1
	2013	2 008 179	100,0 %	1 021 516	50,9 %	32 625 851	100,0 %	16,2	31,9
	2014	2 153 083	100,0 %	1 139 507	52,9 %	33 216 415	100,0 %	15,4	29,1
	2015	1 649 130	100,0 %	870 058	52,8 %	25 006 906	100,0 %	15,2	28,7
	2016	1 923 088	100,0 %	1 031 009	53,6 %	29 644 989	100,0 %	15,4	28,8
	2017	1 820 697	100,0 %	992 894	54,5 %	30 041 870	100,0 %	16,5	30,3

Annexe 8 – Personnel formé dans l'ensemble du personnel et personnel formé dans l'ensemble du personnel formé, par secteur d'activité (2017)

Secteur d'activité	Personnel formé dans l'ensemble du personnel					Personnel formé de la catégorie dans l'ensemble du personnel formé				
	Personnel de direction	Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	Personnel administratif technique et de bureau	Personnel de production	Personnel des ventes et des services	Personnel de direction	Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	Personnel administratif technique et de bureau	Personnel de production	Personnel des ventes et des services
Agriculture, pêche et chasse	3,0%	5,2%	7,4%	65,5%	18,9%	2,6%	5,8%	5,5%	70,0%	16,1%
Foresterie et Exploitation forestière	3,1%	10,2%	14,3%	69,8%	2,6%	4,2%	12,5%	14,3%	68,2%	0,7%
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	1,9%	13,3%	9,1%	73,6%	2,1%	1,7%	15,9%	8,9%	71,9%	1,6%
Services publics	1,2%	48,0%	11,1%	31,0%	8,7%	0,8%	42,4%	7,7%	40,9%	8,2%
Construction	2,3%	9,2%	12,1%	71,5%	4,9%	2,8%	13,2%	12,9%	66,2%	4,8%
Fabrication d'aliments, boissons et tabac	1,5%	10,4%	8,2%	70,5%	9,4%	1,4%	10,8%	7,7%	74,3%	5,8%
Textiles et produits textiles et vêtements et produits en cuir	2,7%	7,6%	16,6%	62,1%	11,1%	3,2%	11,0%	17,8%	51,6%	16,4%
Papier	2,2%	7,5%	8,3%	79,5%	2,6%	2,0%	9,9%	6,6%	80,3%	1,3%
Impression et activités connexes de soutien	2,1%	15,0%	21,6%	50,3%	10,9%	2,3%	16,2%	16,8%	51,3%	13,3%
Pétrole, charbon et produits chimiques	5,1%	19,2%	23,7%	42,8%	9,2%	3,3%	20,1%	22,2%	45,8%	8,5%
Produits en plastique et en caoutchouc	2,2%	8,9%	10,1%	75,8%	3,0%	1,9%	10,3%	8,5%	77,1%	2,2%
Produits en bois	1,3%	7,3%	5,8%	82,7%	3,0%	1,1%	4,8%	5,1%	86,6%	2,4%
Produits minéraux non métalliques	2,4%	8,4%	9,7%	74,1%	5,4%	2,4%	9,8%	6,2%	77,5%	4,1%
Première transformation des métaux	2,2%	13,6%	11,0%	67,9%	5,3%	2,3%	16,9%	8,2%	67,3%	5,2%
Produits métalliques	2,9%	7,8%	12,9%	72,4%	4,1%	2,7%	8,3%	12,7%	73,2%	3,1%
Machines	2,8%	15,2%	14,9%	61,3%	5,8%	3,1%	18,0%	13,4%	59,1%	6,5%
Produits informatiques, électroniques et électriques	3,4%	23,6%	23,1%	41,9%	7,7%	3,3%	27,3%	23,5%	38,9%	7,0%
Produits aérospatiaux et leurs pièces	7,2%	20,2%	18,9%	49,5%	4,1%	6,7%	19,0%	19,4%	50,5%	4,4%
Autres matériel de transport 336 (excluant 3364)	1,9%	11,8%	6,6%	76,9%	2,8%	1,8%	11,5%	5,0%	80,2%	1,5%
Meubles et produits connexes	2,2%	7,4%	11,7%	69,4%	9,3%	2,4%	7,6%	10,4%	68,5%	11,0%
Activités diverses de fabrication	2,4%	16,6%	13,7%	60,8%	6,5%	2,1%	22,2%	15,2%	53,7%	6,8%
Commerce de gros	3,3%	10,9%	14,9%	39,0%	31,9%	3,6%	12,4%	11,8%	36,5%	35,7%
Commerce de détail	1,8%	8,5%	10,0%	17,7%	62,0%	1,7%	10,6%	8,8%	16,3%	62,6%
Transport et entreposage	1,5%	10,6%	11,2%	57,0%	19,7%	1,4%	11,3%	10,1%	58,4%	18,9%
Finances	2,3%	30,8%	25,3%	24,0%	17,6%	2,6%	25,5%	29,6%	18,0%	24,3%
Sociétés d'assurance et activités connexes	2,0%	24,0%	49,4%	0,8%	23,8%	1,8%	20,4%	51,3%	0,9%	25,7%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2,3%	20,5%	15,2%	25,1%	36,8%	2,4%	23,7%	12,0%	18,8%	43,2%
Services juridiques et de comptabilité	4,1%	60,2%	31,8%	2,3%	1,6%	4,4%	69,7%	23,6%	1,3%	1,0%
Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design	3,1%	39,0%	28,5%	28,3%	1,0%	3,7%	42,0%	28,8%	24,8%	0,7%
Conception de systèmes informatiques et services connexes	5,6%	56,9%	14,4%	10,9%	12,2%	3,7%	56,9%	14,4%	13,4%	11,7%
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ET Services de recherche et de développement scientifiques	2,9%	19,5%	25,3%	40,3%	12,0%	3,6%	28,0%	25,9%	32,9%	9,6%
Publicité, relations publiques et services connexes ET Autres services professionnels, scientifiques et techniques	5,1%	25,2%	17,6%	35,6%	16,5%	7,2%	28,4%	15,8%	34,7%	13,9%
Gestion de sociétés et d'entreprises ET Services administratifs, de soutien et autres	1,8%	9,2%	17,6%	36,4%	35,1%	1,8%	10,5%	14,3%	31,5%	41,8%
Services d'enseignement	2,2%	45,9%	34,9%	8,6%	8,4%	2,8%	58,5%	22,2%	8,2%	8,3%
Soins de santé	0,6%	36,3%	40,9%	8,3%	13,9%	0,6%	44,7%	37,2%	6,9%	10,6%
Assistance sociale	2,3%	7,8%	20,5%	22,0%	47,4%	3,3%	12,3%	21,2%	16,1%	47,1%
Industrie de l'information et industrie culturelle	2,2%	32,0%	25,9%	10,8%	29,0%	1,9%	37,7%	24,0%	9,5%	26,9%
Arts, spectacles et loisirs	1,2%	17,6%	11,8%	32,5%	36,9%	1,5%	21,6%	9,6%	31,6%	35,6%
Hébergement et restauration	1,2%	4,2%	2,2%	27,1%	65,3%	1,0%	4,4%	1,9%	27,8%	64,9%
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,4%	22,5%	24,3%	31,9%	19,0%	2,8%	26,0%	21,7%	34,4%	15,2%
Administrations publiques	2,3%	24,2%	42,5%	16,8%	14,2%	1,8%	29,2%	43,1%	14,0%	11,9%

Annexe 9 – Proportion du personnel formé par catégorie et par secteur d'activité (2017)

Secteur d'activité	Personnel de direction	Personnel cadre, professionnel et ingénierie	Personnel administratif technique et de bureau	Personnel de production	Personnel des ventes et des services
Agriculture, pêche et chasse	47,9%	63,1%	42,0%	59,9%	47,6%
Foresterie et Exploitation forestière	68,9%	62,5%	51,4%	50,0%	14,3%
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	58,5%	77,4%	63,4%	63,5%	50,6%
Services publics	38,4%	50,9%	40,2%	76,0%	54,5%
Construction	58,3%	69,6%	52,0%	44,8%	47,9%
Fabrication d'aliments, boissons et tabac	52,7%	59,6%	53,5%	60,3%	35,4%
Textiles et produits textiles et Vêtements et produits en cuir	50,5%	60,4%	44,5%	34,6%	61,6%
Papier	46,5%	66,0%	39,8%	50,7%	25,0%
Impression et activités connexes de soutien	44,8%	44,2%	32,1%	41,8%	50,1%
Pétrole, charbon et produits chimiques	46,5%	75,4%	67,6%	77,1%	66,4%
Produits en plastique et en caoutchouc	59,9%	81,5%	59,5%	71,8%	51,2%
Produits en bois	41,3%	32,1%	43,2%	50,8%	38,8%
Produits minéraux non métalliques	59,8%	71,2%	39,0%	63,8%	46,2%
Première transformation des métaux	56,6%	67,9%	41,0%	54,1%	53,6%
Produits métalliques	49,5%	56,6%	52,1%	53,5%	40,0%
Machines	57,9%	63,3%	48,0%	51,6%	60,0%
Produits informatiques, électroniques et électriques	61,6%	72,7%	64,5%	58,8%	57,3%
Produits aérospatiaux et leurs pièces	85,4%	86,5%	94,5%	94,1%	97,0%
Autres matériel de transport 336 (excluant 3364)	59,8%	65,0%	50,0%	69,3%	36,2%
Meubles et produits connexes	49,4%	46,2%	40,1%	44,4%	53,2%
Activités diverses de fabrication	47,8%	72,9%	60,5%	48,0%	56,6%
Commerce de gros	63,1%	65,7%	45,6%	53,9%	64,6%
Commerce de détail	46,8%	61,7%	43,7%	45,7%	49,9%
Transport et entreposage	58,9%	70,2%	59,0%	67,1%	62,8%
Finances	68,4%	51,2%	72,6%	46,6%	85,3%
Sociétés d'assurance et activités connexes	62,3%	60,3%	73,6%	75,5%	76,7%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	60,4%	68,6%	46,6%	44,5%	69,6%
Services juridiques et de comptabilité	73,5%	78,3%	50,1%	39,2%	43,3%
Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design	75,6%	69,4%	65,1%	56,5%	44,8%
Conception de systèmes informatiques et services connexes	30,5%	46,6%	46,5%	57,2%	44,5%
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ET Services de recherche et de développement scientifiques	58,4%	67,7%	48,1%	38,5%	37,6%
Publicité, relations publiques et services connexes ET Autres services professionnels, scientifiques et techniques	72,0%	57,2%	45,8%	49,4%	42,7%
Gestion de sociétés et d'entreprises ET Services administratifs, de soutien et autres	54,7%	61,3%	43,2%	46,1%	63,4%
Services d'enseignement	51,5%	51,4%	25,7%	38,5%	39,8%
Soins de santé	60,9%	74,7%	55,3%	50,7%	46,4%
Assistance sociale	80,3%	86,8%	57,3%	40,5%	55,0%
Industrie de l'information et industrie culturelle	52,6%	73,4%	57,6%	54,8%	57,8%
Arts, spectacles et loisirs	60,0%	58,0%	38,8%	46,1%	45,8%
Hébergement et restauration	50,5%	64,1%	50,8%	61,6%	59,8%
Autres services (sauf les administrations publiques)	64,2%	63,4%	48,8%	59,1%	43,7%
Administrations publiques	46,2%	71,0%	59,6%	49,0%	49,2%

Annexe 10 – Salaire hebdomadaire moyen et proportion du personnel formé par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Salaire hebdomadaire moyen	Personnel formé
Agriculture, pêche et chasse	622,96 \$	56,0 %
Foresterie et Exploitation forestière	1 007,83 \$	51,1 %
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	1 568,11 \$	65,0 %
Services publics	1 362,06 \$	57,6 %
Construction	1 143,49 \$	48,4 %
Fabrication d'aliments, de boissons et de tabac	829,85 \$	57,2 %
Textiles et produits textiles et Vêtements et produits en cuir	703,07 \$	41,6 %
Papier	1 166,66 \$	50,2 %
Impression et activités connexes de soutien	811,95 \$	41,1 %
Pétrole, charbon et produits chimiques	1 116,23 \$	72,0 %
Produits en plastique et en caoutchouc	858,59 \$	70,6 %
Produits en bois	874,68 \$	48,5 %
Produits minéraux non métalliques	1 054,64 \$	60,9 %
Première transformation des métaux	1 314,7 \$	54,5 %
Produits métalliques	900,56 \$	52,9 %
Machines	1 013,28 \$	53,5 %
Produits informatiques, électroniques et électriques	1 047,08 \$	63,4 %
Produits aérospatiaux et leurs pièces	1 315,21 \$	92,1 %
Autres matériel de transport 336 (excluant 3364)	1 084,32 \$	66,4 %
Meubles et produits connexes	772,01 \$	44,9 %
Activités diverses de fabrication	780,82 \$	54,4 %
Commerce de gros	953,72 \$	57,7 %
Commerce de détail	595,61 \$	49,5 %
Transport et entreposage	898,5 \$	65,5 %
Finances	1 131,75 \$	61,9 %
Sociétés d'assurance et activités connexes	1 019,47 \$	70,9 %
Services immobiliers et services de location et de location à bail	797,23 \$	59,4 %
Services juridiques et de comptabilité	1 041,26 \$	67,7 %
Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design	1 125,49 \$	64,5 %
Conception de systèmes informatiques et services connexes	1 259,14 \$	46,6 %
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ET Services de recherche et de développement scientifiques	1 209,15 \$	47,1 %
Publicité, relations publiques et services connexes ET Autres services professionnels, scientifiques et techniques	926,47 \$	50,8 %

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Salaire hebdomadaire moyen	Personnel formé
Gestion de sociétés et d'entreprises ET Services administratifs, de soutien et autres	669,84 \$	53,2 %
Services d'enseignement	1 013,75 \$	40,3 %
Soins de santé	886,7 \$	60,7 %
Assistance sociale	709,11 \$	55,4 %
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 118,18 \$	62,3 %
Arts, spectacles et loisirs	609,54 \$	47,4 %
Hébergement et restauration	446,79 \$	60,2 %
Autres services (sauf les administrations publiques)	731,76 \$	54,7 %
Administrations publiques	1 185,94 \$	58,8 %

Secteur primaire

Secteur secondaire

Secteur tertiaire

Annexe 11 – Variation de l'emploi (en milliers) de 2012 à 2017 et proportion du personnel formé

Secteur d'activité	Emploi en 2012	Emploi en 2013	Emploi en 2014	Emploi en 2015	Emploi en 2016	Emploi en 2017	Variation de 2012 à 2017	Proportion d'employés formés
Agriculture, pêche et chasse	57,5	55,4	56,9	54,9	57,3	58,9	1,4	56,0
Foresterie et Exploitation forestière	13,1	15,2	12,2	10,1	9,5	12,1	-1	51,1
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	21,2	19,0	19,3	20,8	20,9	22,1	0,9	65,0
Services publics	29,4	29,6	29,0	27,9	27,5	25,2	-4,2	57,6
Construction	251,9	272,1	255,6	234,7	236,0	245,8	-6,1	48,4
Fabrication d'aliments, boissons et tabac	83,7	77,6	79,0	78,5	79,2	79,5	-4,2	57,2
Textiles et produits textiles et Vêtements et produits en cuir	27,1	31,3	22,5	24,3	27,4	25,5	-1,6	41,6
Papier	25,2	23,8	25,4	21,4	21,8	20,1	-5,1	50,2
Impression et activités connexes de soutien	16,8	20,1	22,1	19,5	19,7	17,3	0,5	41,1
Pétrole, charbon et produits chimiques	35,7	34,0	31,0	33,3	30,8	35,5	-0,2	72,0
Produits en plastique et en caoutchouc	29,0	29,9	29,6	29,9	29,8	36,5	7,5	70,6
Produits en bois	47,1	49,3	50,6	53,4	42,4	37,0	-10,1	48,5
Produits minéraux non métalliques	15,6	12,6	12,3	14,9	13,5	13,0	-2,6	60,9
Première transformation des métaux	24,4	28,4	25,3	29,6	31,3	30,5	6,1	54,5
Produits métalliques	39,4	42,0	35,0	30,5	43,1	35,6	-3,8	52,9
Machines	31,9	20,9	27,7	30,1	25,5	27,3	-4,6	53,5
Produits informatiques, électroniques et électriques	27,1	26,0	30,6	28,0	30,4	31,2	4,1	63,4
Produits aéronautiques et leurs pièces	39,6	39,6	43,8	37,1	30,2	30,8	-8,8	92,1
Autres matériel de transport 336 (excluant 3364)	19,8	27,3	20,8	19,6	22,0	22,9	3,1	66,4
Meubles et produits connexes	17,7	11,0	12,3	15,3	23,6	24,2	6,5	44,9
Activités diverses de fabrication	17,1	20,4	21,9	23,3	22,5	25,0	7,9	54,4
Commerce de gros	152,3	139,7	134,3	140,5	150,7	159,7	7,4	57,7
Commerce de détail	476,3	505,6	510,6	521,9	501,8	505,2	28,9	49,5
Transport et entreposage	180,4	183,0	185,6	196,5	195,6	206,8	26,4	65,5
Finances	104,8	105,9	104,1	115,2	106,1	124,2	19,4	61,9
Sociétés d'assurance et activités connexes	57,3	57,0	55,4	54,8	51,1	54,1	-3,2	70,9
Services immobiliers et services de location et de location à bail	58,5	54,1	58,8	45,1	58,8	55,5	-3	59,4
Services juridiques et de comptabilité	61,4	63,8	59,9	66,8	66,8	73,8	12,4	67,7
Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design	72,7	73,1	76,0	79,4	72,3	65,2	-7,5	64,5
Conception de systèmes informatiques et services connexes	83,8	90,5	81,2	88,2	86,3	96,6	12,8	46,6
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ET Services de recherche et de développement scientifiques	44,2	42,0	40,9	38,9	43,8	39,6	-4,6	47,1
Publicité, relations publiques et services connexes ET Autres services professionnels, scientifiques et techniques	39,5	37,5	40,7	42,3	42,6	53,0	13,5	50,8
Gestion de sociétés et d'entreprises ET Services administratifs, de soutien et autres	155,3	153,5	155,1	169,3	182	181,8	26,5	53,2
Services d'enseignement	280,6	279,9	274,1	278,0	280,2	293,1	12,5	40,3
Soins de santé	362,3	378,5	392,5	402,5	425,5	421,9	59,6	60,7
Assistance sociale	164,2	175,4	176,7	174,0	156,2	155,8	-8,4	55,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	94,0	89,9	87,6	83,2	83,8	83,7	-10,3	62,3
Arts, spectacles et loisirs	83,0	90,6	94,4	88,1	95,7	101,5	18,5	47,4
Hébergement et restauration	261,0	257,0	269,7	279,4	284,0	272,4	11,4	60,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	182,3	180,8	180,1	159,5	167,2	175,1	-7,2	54,7
Administrations publiques	222,0	217,5	219,5	236,3	238,1	247,8	25,8	58,8

Annexe 12 – Perspectives par secteur et variation de 2017 à 2021

Secteur d'activité	Perspectives par industrie 2017	Perspectives par industrie 2018	Perspectives par industrie 2019	Perspectives par industrie 2020	Perspectives par industrie 2021	Variation de 2017 à 2021	Variation de 2012 à 2017
Agriculture, pêche et chasse	56,9	56,8	57,0	56,7	56,4	-0,5	1,4
Foresterie et Exploitation forestière	8,9	8,4	8,4	8,3	8,3	-0,6	-1,0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	21,8	22,4	22,7	23,0	23,4	1,6	0,9
Services publics	27,7	27,7	27,6	27,3	27,3	-0,4	-4,2
Construction	237,8	238,8	239,7	240,4	241,9	4,1	-6,1
Fabrication d'aliments, boissons et tabac	80,2	81,3	82,7	83,3	84,2	4,0	-4,2
Textiles et produits textiles et Vêtements et produits en cuir	27,8	27,8	27,6	27,9	28,3	0,5	-1,6
Papier	21,8	21,5	21,2	21,1	21,0	-0,8	-5,1
Impression et activités connexes de soutien	19,5	19,5	19,3	19,2	19,2	-0,3	0,5
Pétrole, charbon et produits chimiques	30,9	31,1	31,3	31,4	31,5	0,6	-0,2
Produits en plastique et en caoutchouc	30,3	30,7	30,8	30,9	31,2	0,9	7,5
Produits en bois	41,4	41,3	41,2	41,4	41,6	0,2	-10,1
Produits minéraux non métalliques	13,7	13,9	14,0	14,1	14,2	0,5	-2,6
Première transformation des métaux	31,6	32,3	32,7	33,0	33,1	1,5	6,1
Produits métalliques	43,5	43,6	43,7	44,1	44,2	0,7	-3,8
Machines	26,0	26,2	26,3	26,5	26,7	0,7	-4,6
Produits informatiques, électroniques et électriques	31,0	31,4	31,7	31,9	32,1	1,1	4,1
Produits aérospatiaux et leurs pièces	30,7	31,4	32,1	32,4	32,8	2,1	-8,8
Autres matériel de transport 336 (excluant 3364)	22,2	22,3	22,3	22,3	22,3	0,1	3,1
Meubles et produits connexes	24,2	24,5	24,3	24,4	24,2	0,0	6,5
Activités diverses de fabrication	23,2	23,5	23,9	24,1	24,3	1,1	7,9
Commerce de gros	153,5	154,1	154,3	154,8	155,2	1,7	7,4
Commerce de détail	505,2	507,4	509,4	511,7	513,3	8,1	28,9
Transport et entreposage	198,2	199,9	200,9	202,0	203,4	5,2	26,4
Finances	106,6	107,1	107,4	107,9	108,4	1,8	19,4
Sociétés d'assurance et activités connexes	51,5	52,0	52,4	52,5	52,8	1,3	-3,2
Services immobiliers et services de location et de location à bail	58,9	59,1	59,2	59,6	59,7	0,8	-3,0
Services juridiques et de comptabilité	68,1	68,8	69,5	69,6	69,6	1,5	12,4
Architecture, génie et services connexes et services spécialisés de design	73,8	74,6	75,7	76,8	77,5	3,7	-7,5
Conception de systèmes informatiques et services connexes	87,6	89,9	91,8	92,6	93,4	5,8	12,8
Services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ET Services de recherche et de	44,3	44,7	45,1	45,7	45,9	1,6	-4,6
Autres services professionnels, scientifiques et techniques	42,9	43,4	43,6	43,8	44,0	1,1	13,5
Gestion de sociétés et d'entreprises ET Services administratifs, de soutien et autres	185,0	187,0	188,5	190,7	191,4	6,4	26,5
Services d'enseignement	282,9	285,5	287,5	288,9	290	7,1	12,5
Soins de santé	435,4	442,5	446,5	450	452,9	17,5	59,6
Assistance sociale	160,4	162,0	162,9	164,5	165,5	5,1	-8,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	85,2	85,9	86,9	87,7	88,4	3,2	-10,3
Arts, spectacles et loisirs	101,8	101,1	101,7	102,1	102,4	0,6	18,5
Hébergement et restauration	291,8	293,3	296,3	298,9	301,3	9,5	11,4
Autres services (sauf les administrations publiques)	168,7	169,0	169,2	169,1	169,7	1,0	-7,2
Administrations publiques	240,4	240,6	240,9	241,4	241,9	1,5	25,8